



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

37 C/4-C/5 – Compl. 2

Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique



2014-2021

Document stratégique en complément des documents 37 C/4 et 37 C/5



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

37 C/4-C/5 – Compl. 2

Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique

2014-2021

Documents stratégiques en complément des documents 37 C/4 et 37 C/5

Publié en 2014

par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO
Crédit photo de la couverture : © Mountain High Maps

© UNESCO 2014

Imprimé en France
Ce document est imprimé sur du papier recyclé.

Table des matières

Enjeux et défis pour le développement du continent africain 6

Croissance démographique 6

Développement durable et croissance économique 8

Transformations sociales 9

Gouvernance démocratique 10

Objectifs de la stratégie opérationnelle 11

Programmes phares 12

Modalités de mise en œuvre 14

Liens et alignements cohérents entre l'UNESCO, les États membres et les partenaires 16

Rôles, fonctions et responsabilités des différentes entités du Secrétariat 17

Le Bureau de la planification stratégique 19

Les Secteurs de programme 20

Dispositif hors Siège en Afrique 20

Allocations de ressources financières et humaines 23

Partenariat et mobilisation des ressources 24

Mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique 26

Annexe – Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes phares de la priorité Afrique 28

Programme phare 1 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence 29

Programme phare 2 : Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence 35

Programme phare 3 : Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socio-économique durable de l'Afrique 41

Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe 51

Programme phare 5 : Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale 56

Programme phare 6 : Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias 59

« Bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale¹ ».

1. La présente stratégie est une réponse de l'UNESCO aux enjeux et défis actuels du développement de l'Afrique tels que définis par les Africains eux-mêmes et réaffirmés par les organisations continentales et régionales africaines, espace considéré ici comme étant celui de tous les États membres d'Afrique. Elle s'inscrit dans le court et moyen terme (37 C/4-C/5), et offre une vision prospective pour le continent, en prêtant attention aux tendances ainsi qu'aux germes de changement qui vont influencer dans la décennie à venir son développement. Elle exprime la volonté conjuguée des États membres et de la Directrice générale de l'UNESCO d'imprimer une nouvelle vision de la priorité Afrique dans un contexte mondial de transformations politiques, sociales, économiques dont le continent africain est depuis quelques années un acteur dynamique et non plus simplement sujet.

2. La stratégie a été élaborée suivant un processus de consultations entreprises depuis 2011 avec les États membres et leurs représentants auprès de l'Organisation, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les partenaires au développement du continent ainsi que les membres du Secrétariat de l'UNESCO opérant en particulier sur le terrain. Elle prend en considération les résolutions et déclarations adoptées par la communauté internationale notamment celles en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT), l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies « L'éducation avant tout », ainsi que les résultats des débats préparatoires pour l'élaboration de l'agenda du développement post-2015. Elle prend également en compte les plans d'action relatifs à la science et à la technologie en Afrique, le plan d'action de Luanda en faveur de la culture de la paix (mars 2013) et le rôle de la culture dans le développement (Hangzhou, avril 2013). Elle s'inspire des objectifs stratégiques de l'Union africaine qui visent à promouvoir le Panafricanisme et la Renaissance africaine². Enfin, la stratégie intègre les recommandations de l'évaluation de la priorité Afrique réalisée en juin 2012 qui, tout en réaffirmant la pertinence de la priorité Afrique, souligne des insuffisances institutionnelles qui ne permettent pas d'appréhender de manière claire l'identité de ce programme et son positionnement au sein de l'UNESCO et auprès des institutions partenaires.

1 Vision de l'Union africaine pour l'Afrique.

2 Le thème de l'Union africaine pour l'année 2013 est précisément « Panafricanisme et Renaissance africaine ».

Encadré 1 : La priorité Afrique est un outil stratégique au service des États membres et de leurs partenaires

Sur la base des consultations, il s'est dégagé un consensus sur le fait que la priorité Afrique devrait avoir comme ambition, d'une part, de répondre aux besoins à court terme du continent et, d'autre part, et de manière encore plus explicite, elle devrait apporter des réponses africaines aux transformations qui affectent leurs économies et leurs sociétés.

3. Pour répondre à la fois au mandat intellectuel de l'UNESCO et à ses missions sur le terrain, la stratégie identifie les domaines d'intérêt prioritaire pour l'Afrique, les obstacles et contraintes pour sa mise en œuvre ainsi que les leviers permettant de les desserrer. Elle détermine aussi les modalités d'intervention les plus appropriées compte tenu des missions, mandats et compétences des partenaires associés à sa mise en œuvre. Enfin, elle définit un périmètre d'intervention de l'UNESCO et de ses partenaires pour assurer la complémentarité et l'efficacité des actions qui auront été déterminées conjointement. Agir sur le terrain avec les partenaires et déterminer l'effectivité et l'impact de l'action de l'Organisation exigera aussi la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation qui assure d'une part la cohérence des actions avec l'ensemble des objectifs stratégiques de l'Organisation et d'autre part leur alignement par rapport aux plans de développement de l'Union africaine et des États membres.

Encadré 2 : La stratégie se fonde sur des principes de base qui guideront l'action de l'UNESCO tout au long de sa mise en œuvre

- *Interdisciplinarité, intersectorialité*
 - *Complémentarité et partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement aux niveaux local, national, sous-régional et régional (gouvernements, institutions publiques, partenaires techniques et financiers bi et multilatéraux, société civile, secteur privé)*
 - *Flexibilité, adaptabilité de l'action tenant compte de la diversité des réalités locales*
 - *Ancrage local et régional et subsidiarité*
 - *Obligation redditionnelle à toutes les étapes de la mise en œuvre.*
-

Enjeux et défis pour le développement du continent africain

6

4. Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, le continent africain a enregistré une croissance économique impressionnante (5,5 % annuel) dans un contexte mondial de crise et de stagnation de la plupart des économies les plus avancées. Les progrès ainsi réalisés ainsi que le dynamisme des économies africaines ont conforté l'image positive dont le continent jouit depuis sur la scène mondiale. Cet optimisme reste cependant mesuré³. La croissance a été fortement perturbée dans certaines régions par la recrudescence de conflits internes et la persistance d'inégalités sociales. La pauvreté croissante des populations les plus vulnérables, le nombre grandissant de populations réfugiées ou déplacées, l'accès limité aux services sociaux de base pour un grand nombre d'Africains restent des défis permanents qui exigent des actions innovantes et profondes dans plusieurs domaines ayant un lien étroit avec le mandat de l'UNESCO.

5. Pour réaliser la vision de l'Afrique par les Africains telle qu'elle a été exprimée par l'Union africaine et libérer le potentiel de développement du continent, les pays africains devront répondre de manière innovante à quatre défis majeurs tout en tirant parti des opportunités qu'ils représentent : croissance démographique, développement durable et croissance économique, transformations sociales, gouvernance démocratique.

Croissance démographique

6. La population de l'Afrique a considérablement augmenté au cours des 25 dernières années. Elle est aujourd'hui estimée à plus de 950 millions d'habitants et selon les perspectives des Nations Unies, elle atteindra les quelque 2 milliards en 2050 soit près d'un tiers de la population mondiale. Cette croissance accélérée a deux conséquences immédiates qui interpellent l'ensemble des gouvernements africains et des partenaires au développement :

- une jeunesse en pleine expansion (60 % de la population africaine) qui pose le défi de l'adéquation entre éducation/formation et emploi ;
- une densité de population en constante progression dans une grande partie du continent et qui pose le défi du vivre ensemble et de la gestion rationnelle et pacifique des ressources naturelles et de l'environnement.

7. Comment éduquer et former cette population de jeunes et assurer leur insertion dans la société à travers des emplois décents et stables ? Quels types d'éducation et quels contenus sont nécessaires pour former des jeunes capables de participer pleinement au développement de leurs pays ? Comment assurer la cohésion sociale au sein de populations de plus en plus confrontées à la diversité sous toutes ses formes ? Comment gérer de manière

3 Rapport CEA, Afrique 2012.

pacifique l'exploitation et le partage des ressources naturelles abondantes et à la fois rares dans certaines régions d'Afrique ?

8. L'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) réalisé en 2013⁴ en ce qui concerne l'Afrique indique les énormes progrès enregistrés globalement par la majorité des pays africains. Néanmoins, le même rapport souligne que de nombreux défis subsistent notamment par rapport aux objectifs relatifs aux inégalités sociales (accès à l'éducation, aux services de santé, emploi décent, sécurité alimentaire, parité, autonomisation des femmes, etc.). Les différents rapports de l'UNESCO sur l'Éducation pour tous indiquent également les difficultés rencontrées par la plupart des pays africains pour atteindre les objectifs du Plan d'action de l'Éducation pour tous de Dakar dont l'UNESCO est le chef de file⁵.

9. Les OMD ne prennent en considération qu'une partie des besoins humains et passent sous silence notamment les besoins d'appartenance identitaire, les expressions culturelles et la créativité, etc. Ils ne considèrent pas non plus la problématique des droits, qui est pourtant essentielle pour résoudre les problèmes de disparité et d'inégalité entre genres et entre groupes sociaux. Si, comme cela est sous-jacent dans la vision de l'Union africaine et tenant compte de la mission éthique de l'UNESCO, la

population n'est pas réduite à sa seule dimension de ressource/capital, le capital humain et social devrait être pris en considération dans sa totalité dans la stratégie de l'UNESCO pour la priorité Afrique tout comme il devrait l'être dans la prochaine génération des OMD.

Encadré 3 : L'UNESCO œuvrera pour la mise en œuvre de politiques éducatives, culturelles et scientifiques qui contribuent à l'édification de sociétés inclusives et fondées sur le respect des droits fondamentaux de la personne

Ainsi, l'appui à la mise en œuvre de la deuxième décennie de l'éducation de l'Union africaine, la promotion d'une culture scientifique et des compétences technologiques en particulier pour les jeunes et de manière générale des politiques de jeunesse appropriées⁶ sont à considérer à plusieurs titres comme des axes d'action ayant un potentiel d'impact significatif pour le renforcement des capacités et l'insertion des jeunes dans le marché du travail⁷. Il en est de même pour les programmes qui contribuent à la production du savoir en Afrique et sur l'Afrique ainsi que la promotion de l'innovation basée sur les savoirs et technologies endogènes.

4 Rapport OMD 2013 « Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Insécurité alimentaire en Afrique : enjeux, défis et enseignements ». Rapport conjoint CEA, UA, BAD, PNUD.

5 Plan d'action de l'Éducation pour tous (EPT), adopté par les États membres de l'UNESCO à Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000.

6 Conformément à la Charte de l'Union africaine sur la jeunesse.

7 Voir le projet de stratégie opérationnelle de l'UNESCO sur la jeunesse (2014-2021) dans le document 191 EX/15.

Développement durable et croissance économique

10. Malgré les progrès enregistrés sur le plan de la croissance économique, l'Afrique continue de présenter le paradoxe d'une pauvreté massive dans un continent riche de ressources humaines et naturelles. Plusieurs raisons d'ordre économique, politique, social, culturel, environnemental et technologique sont évoquées pour expliquer ce paradoxe. Toutefois, force est de constater que : la plupart des économies africaines restent dépendantes d'un ou d'un nombre limité de produits à faible valeur ajoutée ; elles sont largement tributaires de l'aide extérieure pour ce qui est du financement du développement ; les échanges intra-africains sont faibles en dépit de la volonté affichée de promouvoir l'intégration régionale des économies et des marchés.

11. L'intégration régionale est considérée par les instances régionales comme le levier par excellence pour transformer les économies africaines et assurer leur intégration dans le marché mondial. L'Union africaine l'inscrit comme l'un des piliers fondamentaux de sa stratégie future pour l'Afrique⁸. Ce processus implique des interactions entre divers facteurs, politiques, économiques, sociaux, culturels, et interpelle aussi l'UNESCO.

12. Essor économique, rayonnement intellectuel et innovations techniques ou socio-organisationnelles vont de pair et se renforcent mutuellement. L'immatériel représenté par le

software, les processus socio-organisationnels et, de façon générale, la science et la technologie, jouent un rôle prépondérant par rapport aux matières premières : le savoir est devenu la plus importante des matières premières et l'accès et le partage des connaissances constituent un enjeu important. La science et la technologie jouent un rôle capital. Accroître la part de l'Afrique dans la production scientifique mondiale est un défi majeur si le continent veut être un participant actif au marché mondial. Il est aujourd'hui impératif pour les pays africains de promouvoir la production et la reconnaissance des connaissances et savoirs par les Africains ainsi que la valorisation des savoirs et systèmes de connaissance endogènes liant culture et développement⁹. L'UNESCO peut contribuer de manière significative à améliorer la collecte et l'analyse des données statistiques en la matière.

13. Les défis multidimensionnels liés au changement climatique sont également à prendre en considération tout comme la biodiversité et les questions environnementales dans le contexte des économies vertes et bleues.

14. Les industries culturelles qui contribuent aussi de manière de plus en plus significative au développement des économies africaines méritent d'être valorisées et placées au rang des secteurs économiques les plus dynamiques. Pour ce faire, il est important de les rendre visibles et

8 Déclaration du Sommet de l'Union africaine, Accra, 2007.

9 Charte de la Renaissance culturelle africaine, Khartoum, 2006.
XIV^e Sommet de l'UA « Technologies de l'information et de la communication : défis et perspectives pour le développement de l'Afrique », Addis-Abeba, janvier 2010.

d'affirmer à travers des données factuelles leur contribution à la croissance économique.

Encadré 4 : L'UNESCO accompagnera les États africains, l'Union africaine et les communautés régionales dans la mise en œuvre des politiques et programmes favorisant l'intégration aux niveaux régional et continental

Il s'agira en l'occurrence des programmes qui renforcent la cohésion intercommunautaire par-delà les frontières nationales à travers l'éducation et la culture, favorisent la gestion pacifique des ressources transfrontalières et le partage des savoirs, et ceux qui promeuvent la coopération intellectuelle entre les États. La Déclaration de la Conférence des Ministres africains sur les sciences, la technologie et l'innovation (Nairobi, avril 2012) et celle de la Conférence des Ministres africains de l'Union africaine (AMCOST, Brazzaville, novembre 2012) indiquent également des actions à entreprendre par l'UNESCO et ses partenaires.

Transformations sociales

15. L'Afrique est le continent où les rapports sociaux ancestraux fondés sur les valeurs traditionnelles de solidarité familiale, l'unité clanique et la cohésion sociale ont été et continuent d'être mis à rude épreuve par les économies modernes. Les inégalités économiques et l'exclusion de groupes sociaux provenant de toutes les couches de la population sont, parmi tant d'autres, des facteurs d'instabilité qui accentuent la perte de sens des traditions africaines de solidarité et de partage. Elles n'en sont pas les seules causes mais elles

sont les plus visibles et celles qui engendrent les transformations les plus rapides : urbanisation sauvage et déruralisation, emplois précaires, enfants de la rue, insécurité et exode massif des jeunes, etc. La prévalence de certaines pratiques ancrées dans des traditions ancestrales ne favorise pas non plus la promotion des libertés et des droits notamment celles des femmes et des jeunes filles.

16. Comment concilier une logique qui privilégie le lien social avec celle qui privilégie le bien économique ? Comment assurer le lien entre les survivances d'une éducation « traditionnelle » fondée sur des liens relationnels établis et les exigences d'une éducation dite « moderne », ouverte et résolument tournée vers l'extérieur ? Comment faire en sorte que ces tensions ne se transforment point en conflits permanents et en menaces pour la stabilité et le développement ? Finalement, quels sont les leviers que pourrait actionner l'UNESCO pour que les transformations sociales en cours soient des forces de paix, de développement et de continuité entre tradition et modernité ?

17. C'est aussi en Afrique qu'au cours des trois dernières décennies de nombreux conflits et guerres intra et interétatiques ont pris essor avec pour conséquences, entre autres, le déplacement massif de populations entières et la dégradation de la situation humanitaire, la destruction des infrastructures sociales et culturelles. En particulier, les systèmes éducatifs, le patrimoine culturel, les infrastructures scientifiques et culturelles ainsi que la biodiversité ont été des cibles indirectes de ces conflits subissant dans de nombreux cas des dommages irréparables.

Ces conflits entraînent aussi d'autres maux tels que la criminalité organisée, la piraterie, le trafic de drogue, les agressions sur l'environnement, le développement d'une économie de guerre qui, tous, participent à la fragilisation d'un grand nombre d'États qui demeurent encore instables et vulnérables sur le plan de la sécurité et de la stabilité. Le défi d'une culture de la paix et de la sécurité collective reste d'actualité pour l'UNESCO.

Encadré 5 : L'UNESCO s'est engagée à travers plusieurs programmes sectoriels et intersectoriels dans la résolution des problématiques mentionnées ci-dessus et elle continuera par des actions innovantes à travailler étroitement avec les instances régionales africaines dans ces domaines.

Ainsi, les programmes en cours pour promouvoir une culture de la paix, soutenir l'éducation, en particulier l'éducation pour la paix, l'éducation pour le développement durable (EDD), la culture comme pilier du développement durable, ainsi que l'enseignement de l'Histoire générale de l'Afrique sont autant d'exemples d'actions qui seront poursuivies.

Gouvernance démocratique

18. Une des clés pour un développement harmonieux et durable du continent africain réside dans la capacité des États à mettre en place des systèmes de gouvernance fondés sur l'état de droit et le respect des libertés. On notera que les conflits actuels et ceux qui ont explosé plus récemment peuvent résulter de systèmes de gouvernance qui n'accordent pas suffisamment d'importance au respect des droits et libertés fondamentales. Les limitations à l'accès à l'information et la liberté d'expression, de la pratique de la démocratie au quotidien, de la reconnaissance des identités multiples et de la répartition équitable des ressources sont aussi sources de conflits à l'intérieur des nations.

19. Comment garantir de manière pérenne les acquis de la démocratie dans un contexte où les inégalités sociales persistent encore dans plusieurs pays ? Comment assurer une plus grande participation citoyenne des jeunes et des femmes en situation d'extrême pauvreté ?

20. Les progrès accomplis en termes de gouvernance par nombre de pays africains depuis les années 1990 méritent d'être signalés : élections démocratiques, plus grande liberté d'expression, accroissement du niveau de participation citoyenne, plus grande participation de la société civile, augmentation de la représentation des femmes aux instances de décision, etc. Ces progrès ont aussi été rendus possibles par des actions d'éducation, et de sensibilisation à la démocratie, à la paix et aux droits de l'homme, de formation des médias et acteurs communautaires, de sensibilisation des jeunes, etc. Toutes ces actions relèvent du mandat de l'UNESCO.

Encadré 6 : L'UNESCO est depuis toujours présente sur le terrain pour garantir les libertés et les droits fondamentaux par des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation

Elle continuera d'œuvrer pour promouvoir la liberté d'expression, l'accès libre à l'information, le respect des droits de la femme, l'accès à l'éducation pour tous sans exclusion et la promotion de la démocratie et de la paix.

Objectifs de la stratégie opérationnelle

11

21. la stratégie visera à consolider les résultats des actions menées par l'UNESCO pour atteindre les priorités du continent et les grands objectifs définis pour la période à moyen terme 2014-2021 (37 C/4). Elle orientera de manière générale toute l'action de l'UNESCO en faveur de la priorité Afrique et plus spécifiquement elle guidera l'action d'un nombre réduit de « programmes phares » qui garantiront une visibilité accrue de la priorité Afrique telle que recommandé par les États membres.

22. Au cours de la préparation de la Stratégie à moyen terme 2014-2021, la Directrice générale a organisé des consultations avec les États membres africains dont celle qui a eu lieu avec les commissions nationales de l'UNESCO¹⁰. Les États membres attendent que l'UNESCO mette en œuvre une stratégie renforcée et plus ciblée

pour la construction de la paix, l'éradication de la pauvreté et le développement durable inclusif, à travers l'amélioration de la qualité, de l'équité et de la pertinence de l'éducation, l'utilisation de la science et de la technologie et de l'innovation au service du développement et le renforcement des capacités en la matière, la mobilisation du patrimoine et des industries créatives dans une optique de culture et de développement, la promotion de la liberté d'expression, l'utilisation des TIC pour le développement, l'égalité des sexes et l'éducation à la paix et la citoyenneté.

23. C'est dans cet esprit que l'Organisation orientera ses activités sur deux grands domaines :

- ▀ construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes ;
- ▀ renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

¹⁰ Consultation avec les États membres et les commissions nationales pour l'UNESCO en Afrique tenue à Abidjan du 6 au 8 juin 2012.

24. De manière générale, conformément à son mandat, l'UNESCO travaillera avec ses États membres et ses partenaires pour la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et qui tiennent compte de tous les aspects du développement (économique, social, environnemental, culturel, scientifique). Dans toutes ses interventions, l'UNESCO soutiendra les réseaux d'excellence, l'échange d'expériences, le transfert de savoirs et de technologies et de pratiques optimales, la coopération et la libre circulation des idées et des connaissances ainsi que les applications pratiques de la recherche.

25. L'accent sera mis de manière transversale sur l'autonomisation des femmes et la participation des jeunes.

Encadré 7 : Les objectifs de la stratégie rejoignent ceux de l'Union africaine à savoir¹¹ :

Accroître la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent ; Contribuer à une croissance économique et sociale inclusive et durable ; Renforcer l'intégration et la coopération au niveau du continent ; Promouvoir les valeurs africaines comme fondement de l'intégration continentale ; Renforcer le travail de la Commission pour une vision et une image positives de l'Afrique sur la scène internationale.

Programmes phares

26. les programmes phares prévus dans le cadre de la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique sont présentés ci-après. Selon la Stratégie à moyen terme (37 C/4), l'action de l'UNESCO en Afrique sera axée sur deux grands domaines :

- ▮ la construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes ;
- ▮ le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

27. À ces grands domaines correspondent six programmes phares, dont la jeunesse et

l'égalité des genres constituent les deux priorités transversales :

1. Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence
2. Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence
3. Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique
4. Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe
5. Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale

¹¹ Union africaine. Projet de stratégie 2014-2017.

6. Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias.

Les résultats escomptés sont les suivants :

1. Prévention des causes des conflits, renforcement de la capacité de résoudre ces derniers par des voies pacifiques, et promotion des valeurs et pratiques endogènes de la culture de la paix au quotidien.
2. Amélioration de la qualité de l'éducation par la mise en place de politiques holistiques inclusives et de programmes d'éducation adaptés aux besoins des États africains.
3. Élaboration de politiques et renforcement des capacités institutionnelles afin d'appuyer la production et la diffusion des connaissances en Afrique ainsi que l'utilisation et la validation des connaissances scientifiques et de leurs applications ; renforcement des capacités des sociétés africaines en matière de suivi, d'utilisation et d'évaluation critique des connaissances ; renforcement de la participation des jeunes et, en particulier, des jeunes femmes aux projets dans le domaine des sciences et de l'ingénierie grâce à des activités de tutorat.
4. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles et de la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de la gestion durable des ressources naturelles, de la résilience face aux catastrophes naturelles, et de l'avènement d'économies vertes et bleues.
5. Renforcement de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine ; mise en œuvre de politiques et de mesures destinées à soutenir la création, la production, la distribution et

la jouissance de biens et services culturels ; renforcement des capacités humaines et institutionnelles des professionnels de la culture ; amélioration de la connaissance de l'histoire de l'Afrique et de la contribution de sa diaspora aux sociétés contemporaines.

6. Instauration d'un environnement propice à la liberté de la presse et à la libre circulation de l'information au service du développement, tout en assurant la sécurité des journalistes ; renforcement des capacités des médias, notamment des médias communautaires, ainsi que des institutions et des professionnels en Afrique.

28. Sont indiqués pour chacun d'eux : les objectifs, les actions principales, les résultats escomptés, les indicateurs de performance et de référence¹², le grand programme en charge de la coordination et ceux en charge de la mise en œuvre de chaque résultat, et enfin les partenaires. Le document complet figure en annexe. Il est à noter que des activités en faveur de la priorité Afrique sont prévues en dehors des programmes phares.

¹² Ces indicateurs ont été établis sur la base du scénario budgétaire de 653 millions de dollars des États-Unis.

Modalités de mise en œuvre

14

29. Les modalités de mise en œuvre sont partie prenante de ce plan d'action. D'une manière générale, les programmes phares seront mis en œuvre suivant les principes généraux établis pour la stratégie opérationnelle, essentiellement les principes d'intersectorialité, d'interdisciplinarité, de subsidiarité, d'efficacité et d'obligation redditionnelle. Les programmes phares qui auront comme sujets transversaux l'égalité des sexes et la jeunesse serviront à démontrer l'impact du programme priorité Afrique et à renforcer la visibilité de l'UNESCO sur le terrain sans pour autant occulter les activités, projets et autres programmes exécutés par l'UNESCO en Afrique.

30. La stratégie vise à bâtir une compréhension commune et l'appropriation de la priorité Afrique par les États membres, le Secrétariat, les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Au sein de l'UNESCO, la stratégie préconise des mesures prioritaires à prendre telles que la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation ainsi que les ressources humaines et financières indispensables pour sa mise en œuvre. La stratégie identifie enfin cinq leviers importants sur lesquels agir pour garantir son efficacité : le travail en réseau, l'implication entière de tous les acteurs, la stratégie de mobilisation des ressources financières, et à un niveau continental le soutien politique des États africains et de leurs plus hauts représentants au sein des instances régionales (UA, CER).

31. Il est également important de relever que la stratégie opérationnelle ici décrite s'adresse à l'ensemble de l'action de l'UNESCO en Afrique par les principes et les orientations qu'elle contient. Les actions et programmes envisagés ne peuvent produire des effets durables sur le développement du continent qu'à trois conditions :

- qu'elles soient fondées sur un ensemble de principes directeurs en conformité avec la mission et le mandat de l'UNESCO ;
- qu'elles soient réalisées en partenariat étroit avec les acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux du développement et autres intervenants de la coopération internationale ;
- qu'elles soient soutenues par un ensemble de ressources humaines et financières qui en garantissent la faisabilité, l'efficacité et la durabilité.

32. La définition des rôles et des fonctions des acteurs repose pour sa part sur la réaffirmation de la « priorité Afrique » en tant que priorité institutionnelle engageant toute l'Organisation ainsi que sur la mise en place de dispositifs administratifs, fonctionnels et/ou institutionnels, organisant de manière efficiente les liens et relations entre ces différents acteurs. On retiendra que cette répartition vise en premier lieu à assurer une responsabilisation à chaque niveau de décision et d'exécution, une coordination optimale des actions entreprises, un suivi régulier des résultats obtenus et

finalement une appropriation de la stratégie par tous les acteurs.

33. Les catégories suivantes d'acteurs ont été identifiées :

- ▶ *les acteurs gouvernementaux, bilatéraux et multilatéraux* dont les gouvernements, les commissions nationales pour l'UNESCO, l'Union africaine, les communautés économiques régionales ainsi que les institutions africaines telles que les organisations monétaires et les banques de développement ;
- ▶ *les acteurs internes* du Secrétariat de l'UNESCO : en aval, bureaux hors Siège en Afrique, le Bureau de liaison avec l'UA et la CEA, les instituts de catégorie 1 (IIRCA, IIPE, BIE...) et en amont le Département Afrique, les services centraux concernés et secteurs de programme au Siège ;
- ▶ *les acteurs associés* : écoles associées, associations et clubs UNESCO, réseau UNITWIN et Chaires UNESCO, institutions et centres de catégories 1 et 2, programmes intergouvernementaux ;
- ▶ *les acteurs externes* : (i) partenaires de la société civile – ONG et fondations – ; (ii) partenaires du secteur privé ; (iii) associations professionnelles telles que les médias.

Encadré 8 : Rôle des différents acteurs

- *Contribuer à une meilleure compréhension des problématiques du développement en Afrique, notamment à travers la promotion des réflexions sur les concepts clés liés au mandat de l'UNESCO et aux priorités régionales qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre de la stratégie.*
 - *Communiquer sur les objectifs et actions de la priorité globale Afrique à travers l'élaboration d'un plan de communication visant à renforcer la visibilité de la priorité Afrique. Ce plan servira de plaidoyer et d'appui à la mobilisation des partenaires et des ressources pour un soutien renforcé aux actions de cette stratégie.*
 - *Agir sur le terrain et créer des conditions pour produire des résultats escomptés, à travers : (i) la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) la mise en place de la réforme de l'UNESCO sur le terrain ; et (iii) l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de partenaires et ressources pour soutenir la priorité Afrique.*
-

Liens et alignements cohérents entre l'UNESCO, les États membres et les partenaires

34. Ces liens sont tout d'abord reflétés par l'alignement de l'action de l'UNESCO aux priorités stratégiques et défis, actuels ou émergents, du continent. Certains ont été notamment formalisés à travers un certain nombre de cadres de référence dont le plan stratégique de l'Union africaine pour 2014-2017, adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement en mai 2013. Celui-ci place parmi ses huit domaines prioritaires : le développement des capacités humaines centré sur l'éducation, la science, la recherche, la technologie et l'innovation ainsi que la paix, la stabilité et la bonne gouvernance. Au titre de ces cadres de référence figurent également les plans d'action thématiques et chartes adoptés par l'Union africaine ainsi que les décisions sectorielles issues des réunions ministérielles.

35. Ces priorités stratégiques et défis ont été pris en compte dans l'établissement des programmes phares. Il s'agit dès lors de veiller à leur réalisation tout au long de la période couverte par la Stratégie à moyen terme et celles couvertes par la mise en œuvre (37 C/5).

36. Aux niveaux continental et régional, le partenariat fécond avec le Groupe africain représente un important jalon dans ce processus.

37. Les accords de coopération signés entre l'UNESCO et la Commission de l'Union africaine ainsi qu'avec les Communautés économiques régionales (CER) et d'autres organisations

d'intégration régionale concrétisent ces liens, offrent des plates-formes autour desquelles les politiques et priorités sont communément définies, des actions conjointes sont réalisées, des plaidoyers communs sont menés autour des enjeux de développement pour le continent. Ces accords de coopération seront revisités et des protocoles d'application spécifiques établis afin de mieux prendre en compte les besoins actuels et les défis contemporains et émergents de l'Afrique. Cette action ciblée est déjà mise en œuvre avec la Commission de l'Union africaine en matière de culture de la paix, avec le NEPAD en matière de formation technique et professionnelle des jeunes, avec l'UEMOA dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle sera poursuivie et renforcée.

38. L'UNESCO continuera de tirer avantage de sa participation active au sein du mécanisme de coordination régionale des Nations Unies pour l'Afrique, qui, outre l'ensemble du système, comprend la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les CER. À cet égard, l'UNESCO continuera de prendre une part importante aux réunions des mécanismes de coordination régionale (RCM) en y jouant notamment le rôle de chef de file dans ses domaines de compétence. La collaboration avec les institutions africaines spécialisées, disposant d'une expertise reconnue dans les domaines de compétence de l'UNESCO, sera systématique. Au niveau des États pris individuellement, le réseau des commissions nationales constitue un atout dont il faudra tirer un meilleur bénéfice.

Rôles, fonctions et responsabilités des différentes entités du Secrétariat¹³

39. Pour être pleinement opérationnelle, la stratégie pour la priorité Afrique requiert « une claire distinction des rôles, fonctions et responsabilités des différentes entités du Secrétariat ». Ces rôles, fonctions et responsabilités tiennent compte de la réforme du dispositif hors Siège dont la première phase est mise en œuvre en Afrique.

(i) Le Département Afrique (AFR)

40. Il convient de rappeler que, en 1996¹⁴, le Département Afrique (AFR) s'est vu conférer le mandat de « coordonner l'ensemble de la coopération de l'UNESCO avec les États membres d'Afrique, les OIG et les ONG africaines, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et les institutions multilatérales qui mettent en œuvre en faveur de l'Afrique des programmes semblables, voisins ou complémentaires à ceux de l'UNESCO. Il est chargé d'assurer les liaisons, la coordination et la mobilisation nécessaires au sein du Secrétariat pour traduire, dans l'ensemble

des programmes, la priorité accordée à l'Afrique ». Ce mandat a été confirmé et renforcé en 2011¹⁵.

41. Au vu des changements rapides dans les États membres et les régions d'Afrique, le Département mettra régulièrement à la disposition des entités du Secrétariat, au Siège et hors Siège, une **analyse contextuelle et prospective des évolutions des politiques de développement socioéconomique. Les institutions africaines et non africaines spécialisées sur l'Afrique** dans les domaines de compétence de l'UNESCO seront mises à contribution. Le Département Afrique s'assurera que les **grands programmes** s'approprient les analyses et études prospectives actualisées leur permettant ainsi d'avoir des résultats et un impact sur le terrain. AFR veillera également aux contributions du continent aux rapports mondiaux élaborés par l'Organisation. De même, le Département Afrique et les bureaux hors Siège travailleront avec les partenaires sur le terrain, les **Chaires UNESCO, les Centres de catégorie 2**, pour mobiliser davantage les ressources humaines et institutionnelles.

42. Pour ce qui est de la coordination et du renforcement de la coopération avec les États membres, les OIG et ONG africaines, ainsi que les partenaires bi- et multilatéraux, le Département Afrique s'assurera que **toutes les délégations permanentes, en particulier celles représentant les États africains**, sont aussi régulièrement consultées et informées des changements et évolutions dans le continent à

13 Les deux notes de la Directrice générale, respectivement la DG/Note/14/2 du 3 janvier 2014 « Dispositif hors Siège réformé de l'UNESCO en Afrique » et la DG/Note/14/3 du 3 janvier 2014 « Délégation d'autorité améliorée vers les bureaux hors Siège de l'UNESCO et liens hiérarchiques révisés », précisent les rôles, les responsabilités et les relations des différentes entités du Secrétariat et des différentes parties prenantes au niveau du continent.

14 DG/Note/96/20 du 18 avril 1996.

15 DG/Note/11/22 du 21 juin 2011.

travers les analyses et études prospectives, ainsi que des nouveaux défis à relever.

43. Il travaillera de manière rapprochée avec **les bureaux hors Siège** notamment dans la collecte et l'analyse de données sur l'Afrique, l'identification des nouveaux besoins, le rapprochement avec les institutions spécialisées, les gouvernements et leurs partenaires, le secteur privé et la société civile.

44. Les actions de **communication, pour la visibilité des actions en Afrique**, auprès des délégations permanentes et des partenaires de l'UNESCO, en particulier ceux qui contribuent au financement des programmes en Afrique seront renforcées. Ces différents groupes pourront ainsi contribuer régulièrement et de manière substantielle et systématique à la réflexion sur la priorité Afrique.

45. Le Département Afrique est ainsi chargé des principales tâches suivantes:

(a) il assure la coordination institutionnelle et intersectorielle de la priorité globale Afrique ainsi que des rapports et des grandes initiatives la concernant, en concertation étroite avec toutes les entités du Secrétariat chargées de concevoir et de mettre en œuvre la priorité Afrique et d'en assurer le suivi;

(b) il est le point focal pour les relations de l'UNESCO avec les États membres d'Afrique, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, en concertation étroite avec

les secteurs de programme, le Bureau de liaison de l'UNESCO à Addis-Abeba et les bureaux hors Siège concernés ; AFR veille également à ce que soient dûment prise en compte la façon dont les gouvernements conçoivent l'intégration régionale, en entretenant des liens étroits avec les États membres d'Afrique ;

(c) dans le cadre de la réforme du dispositif hors Siège de l'UNESCO en Afrique, son soutien aux cinq bureaux régionaux multisectoriels et aux instituts de catégorie 1 opérationnels dans la région est renforcé par un mécanisme de consultation régulière entre les bureaux hors Siège et le Siège ;

(d) il coordonne la réflexion prospective sur l'Afrique, notamment en organisant, à la fin de chaque biennium, des réunions à visée prospective en vue de définir/confirmer des priorités, avec la participation également de représentants et d'experts d'autres régions ;

(e) il œuvre à une meilleure intégration de l'UNESCO au sein des mécanismes régionaux des Nations Unies en Afrique, en veillant en particulier à ce que les bureaux régionaux multisectoriels coopèrent techniquement et financièrement aux mécanismes en place ;

(f) il soutient les directeurs/chefs des bureaux hors Siège en Afrique dans leurs fonctions de représentants auprès des États membres, en fournissant des conseils et des orientations selon les besoins.

Le Bureau de la planification stratégique

46. En tant que coordinateur du processus de programmation, le Bureau de la planification stratégique (BSP) est chargé de préparer, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, le budget biennal et le programme quadriennal de l'Organisation en intégrant les priorités régionales pertinentes et en s'inspirant des orientations données par les organes directeurs, des directives de la Directrice générale et des principes de la planification, la programmation et la budgétisation axées sur les résultats.

47. BSP est également responsable du suivi et de l'évaluation, fondés sur la RBM et la RBB, de la mise en œuvre du Programme et budget approuvés (C/5), ainsi que des projets extrabudgétaires et de rendre compte aux organes directeurs sur la mise en œuvre du C/5 et de ses plans de travail en établissant les rapports statutaires pertinents, tels que les documents C/3 biennaux, EX/4 semestriels et les documents en ligne connexes, en fournissant des évaluations stratégiques et des rapports sur l'obtention de résultats.

48. BSP veille à ce que la méthodologie de la RBM reflète les nouveaux besoins et leur évolution, comme ceux découlant du processus de décentralisation et des impératifs de la réforme des Nations Unies, et à mettre en place et assurer les formations, le renforcement des capacités et l'appui nécessaires pour le personnel au Siège, dans les unités hors Siège et dans les instituts et centres de catégorie 1, ainsi que pour les États membres.

49. S'agissant de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, la coopération avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux continuera de représenter l'essentiel du soutien apporté par l'UNESCO aux activités de programme, en particulier en Afrique.

50. Dans le cadre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique, BSP s'est vu notamment confier les principales missions suivantes :

- (a) dans son rôle traditionnel de coordonnateur général du processus de planification des activités, il assure une concertation adéquate à tous les niveaux au cours de ce processus, en particulier entre le hors Siège et le Siège, en réglant les désaccords lorsqu'ils apparaissent ; cela inclut un soutien adapté aux bureaux hors Siège, par exemple dans la formulation des UCPD, le cas échéant ;
- (b) il coordonne, réceptionne et examine les rapports périodiques sur l'exécution du programme ;
- (c) il coordonne l'évaluation des performances des directeurs et des chefs de bureaux hors Siège, en se fondant sur les performances d'exécution du programme, mais également en tenant compte d'autres aspects de leur charge. Cette fonction est remplie en concertation étroite avec les secteurs et services concernés et fait l'objet de directives spécifiques ;
- (d) il aide les bureaux hors Siège à collaborer aux PNUAD et autres exercices de

programmation conjointe au niveau national;

- (e) il coordonne l'action globale de mobilisation des ressources, en garantissant la diligence requise des partenaires du secteur privé et l'approbation des accords de financement.

Les Secteurs de programme

51. La priorité accordée à l'Afrique est contenue dans chacun des grands programmes. Ceux-ci sont mis en œuvre par les secteurs concernés, en relation avec les instituts et les bureaux en Afrique.

52. Chaque secteur de programme agit sur la base des orientations et objectifs primordiaux définis par le 37 C/4, qu'il décline au travers de ses propres objectifs stratégiques sectoriels, puis dans le 37 C/5 dans le cadre de ses axes d'action majeurs et en vue de la réalisation des résultats escomptés associés à chacun de ces axes d'action.

53. Le 37 C/5 apporte, pour ce qui concerne la « priorité Afrique », une innovation et une dimension supplémentaire à cette fonction des secteurs : ceux-ci seront désormais en charge de la mise en œuvre, sur une base intersectorielle, de six programmes phares destinés à mieux traduire la « priorité globale » accordée à l'Afrique dans l'ensemble des programmes de l'Organisation.

54. Les ADG de programme étant responsables et redevables de la cohérence globale du programme et de l'obtention des résultats inscrits dans le C/5, ils supervisent tous les programmes décentralisés. Ils apportent ainsi des conseils et un appui programmatique, le cas échéant, aux unités hors Siège notamment dans tous les aspects concernant la conception, l'exécution et les ressources du programme.

Dispositif hors Siège en Afrique¹⁶

55. Le dispositif hors Siège réformé de l'UNESCO en Afrique se compose de **bureaux régionaux multisectoriels et de bureaux nationaux** dotés d'un mandat de représentation et organisés au sein d'une structure hiérarchisée, caractérisée par une ligne d'autorité clairement définie, des responsabilités de supervision et de coordination entre les bureaux et le Siège et qui englobe également, le cas échéant, les desks de l'UNESCO au sein des équipes de pays des Nations Unies et les antennes de projets extrabudgétaires qui font office d'unités administratives de terrain pour le compte des bureaux régionaux multisectoriels, sans mandat représentatif, et qui relèvent de leurs directeurs respectifs.

56. **Le bureau national d'Addis-Abeba** conservera sa fonction présente de Bureau de liaison avec l'Union africaine (UA) et ses organes subsidiaires et avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Il continuera à faciliter la coordination et à représenter l'UNESCO au Siège de l'UA afin de

16 Réf. DG/Note /14/2 du 3 janvier 2014 « Dispositif hors Siège réformé de l'UNESCO en Afrique »

favoriser la coopération et la collaboration dans les domaines d'intérêt commun et contribuera au développement de partenariats solides basés sur une connaissance profonde des compétences et des atouts des institutions de l'Union africaine, et de la façon dont l'UNESCO peut travailler plus efficacement avec elles. Les rôles et fonctions dévolus aux bureaux de liaison de l'UNESCO sont exposés dans la note DG/Note/11/39 du 7 décembre 2011.

57. Les bureaux régionaux multisectoriels assurent la poursuite des axes stratégiques et des résultats escomptés de l'Organisation en répondant aux besoins spécifiques régionaux et nationaux. A ce titre, ils ont plein pouvoir dans leurs régions respectives pour coordonner la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes ainsi que la reddition de comptes à leur sujet, dans le cadre programmatique général défini par le C/4 et le C/5, en collaboration avec le Siège et les autres bureaux régionaux et nationaux concernés. Ils doivent également assurer la cohérence entre les programmes de l'UNESCO et ceux des partenaires, développer des partenariats en vue de l'accomplissement des objectifs de l'UNESCO et la mobilisation de ressources supplémentaires à cette fin.

58. Les bureaux nationaux ont pour mission de renforcer l'appui apporté par l'UNESCO aux priorités nationales de développement et agissent sous la supervision technique des bureaux régionaux multisectoriels. Ils sont responsables et redevables de l'élaboration et de l'exécution des programmes de l'UNESCO dans le pays où ils sont implantés et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires,

en étroite consultation avec le bureau régional multisectoriel dont ils relèvent. Le chef de bureau détient la responsabilité de reddition de comptes, de suivi et d'évaluation, assisté si besoin par le bureau régional multisectoriel dont il relève, ainsi que des fonctions de représentation auprès du gouvernement.

59. Les desks assurent une présence de substitution dans les pays où l'UNESCO n'a pas de bureau. Ils jouent un rôle de coordination afin d'identifier les perspectives pour l'Organisation et fournir des contributions aux exercices de programmation conjointe. A cet égard, ils encouragent et facilitent l'accès des gouvernements et partenaires aux compétences de l'UNESCO afin de développer de nouveaux projets et promeuvent l'inclusion de ces domaines de compétence dans les activités menées par les équipes pays des Nations Unies. Les desks n'exercent pas la fonction de représentation.

60. En fonction des besoins, des **antennes** de projet sont implantées dans les pays placés sous l'autorité et la couverture des bureaux régionaux multisectoriels et font office d'unités administratives de terrain. Ces antennes sont établies là où la présence de l'UNESCO est considérée comme indispensable à la mise en œuvre de projets extrabudgétaires spécifiques. Les antennes n'exercent pas la fonction de représentation.

61. La nouvelle architecture du dispositif hors Siège crée donc un cadre de responsabilité directe et de coordination entre les bureaux régionaux multisectoriels, les bureaux nationaux,

les desks et les antennes de projet pour la définition, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités de programme/projet ainsi que la reddition de comptes à ce sujet.

62. Ainsi que rappelé dans la DG/Note/14/3 du 3 janvier 2014¹⁷, l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO (EEI) a appelé à « renforcer et autonomiser les bureaux hors Siège tout en prévoyant des mécanismes appropriés de responsabilisation et de supervision ».

63. Une véritable décentralisation du programme, des pouvoirs, et la souplesse dans la mise en œuvre et la gestion qui en découlent, sont une condition préalable à l'autonomisation des bureaux hors Siège. Dans la mesure où ils sont aux avant-postes de l'exécution du programme, les bureaux hors Siège doivent disposer de suffisamment d'autorité pour répondre aux défis quotidiens et aux exigences programmatiques auxquels ils sont confrontés dans l'accomplissement de leurs tâches.

64. À cette fin, les directeurs/chefs des bureaux hors Siège disposeront de pouvoirs élargis dans la gestion globale de leurs opérations, des ressources financières (aussi bien au titre du budget ordinaire que des allocations extrabudgétaires) et du personnel pour parvenir aux résultats escomptés inscrits dans les plans de travail approuvés. Dans chaque bureau hors Siège (bureau régional, national ou de liaison), tout le personnel rendra compte directement, non plus aux secteurs ou services du Siège,

mais au directeur ou chef du bureau. Ce dernier deviendra ainsi directement responsable et redevable des performances globales du bureau.

65. L'instauration de ces nouveaux rapports hiérarchiques, détaillés dans la Note susmentionnée, assoit cette nouvelle structure et permettra sa pleine efficacité tant au niveau de la mise en œuvre des programmes, de l'amélioration de la prestation de services et de l'utilisation efficace des ressources.

66. En effet, la délégation de pouvoirs englobe les décisions sur le terrain concernant les ressources budgétaires. Les directeurs/chefs des bureaux hors Siège se voient par conséquent accorder des pouvoirs accrus dans le domaine de la gestion de programme pour une meilleure réactivité, un usage plus efficace des ressources et, à terme, un accroissement des performances des programmes.

67. Le principe de subsidiarité selon lequel le Siège ne peut pas mettre en œuvre une action qui peut être menée par une unité hors Siège sera pleinement respecté.

¹⁷ DG/Note/14/3 du 3 janvier 2014 « Délégation d'autorité améliorée vers les bureaux hors Siège de l'UNESCO et liens hiérarchiques révisés »

Allocations de ressources financières et humaines

68. En ce qui concerne les ressources humaines, il s'agira :

(i) Pour les activités opérationnelles

- des spécialistes des cinq grands programmes travaillant depuis le Siège sur des activités destinées à l'Afrique
- des spécialistes de programme des bureaux et Instituts en Afrique travaillent entièrement pour cette région.

(ii) Pour les activités de coordination et de soutien à la mise en œuvre du programme

- du personnel du Département Afrique
- du personnel du Bureau de liaison d'Addis-Abeba.

69. En matière de ressources financières, il s'agira :

(i) Pour les activités opérationnelles

- des ressources budgétaires allouées par les cinq grands programmes aux six programmes phares

- des ressources budgétaires additionnelles en appui à la « priorité globale Afrique » dans des activités spécifiques hors programmes phares.

(ii) Pour les activités de coordination et d'appui à la mise en œuvre du programme

- le budget alloué au Département Afrique
- le budget alloué au Bureau de liaison d'Addis-Abeba.

70. Des ressources additionnelles et/ou complémentaires – financières, de substance ou techniques – proviendront de la mobilisation des partenaires en faveur de la « priorité globale Afrique », par les secteurs de programme, les bureaux en Afrique, BSP et le Département Afrique. Elles résulteront également d'une politique de mutualisation des ressources des différents acteurs, basée sur les avantages comparatifs dans le cadre d'activités conjointes.

Partenariat et mobilisation des ressources

71. Les six programmes phares énoncés dans la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique¹⁸ formant l'ossature de la stratégie de mobilisation de ressources de l'UNESCO pour l'Afrique, des efforts particuliers seront déployés afin de mobiliser des ressources extrabudgétaires.

72. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO joueront un rôle moteur à cet égard pour plusieurs raisons : (1) ils sont les mieux placés pour évaluer les domaines dans lesquels l'UNESCO peut apporter une valeur ajoutée aux stratégies de développement nationales, sous-régionales et régionales ; (2) le processus décisionnel en matière de financement est de plus en plus décentralisé en faveur des représentants des donateurs et partenaires au niveau des pays.

73. Comme indiqué dans la « Stratégie affinée de mobilisation des ressources »¹⁹, l'objectif principal est de concentrer les efforts de mobilisation des ressources sur les domaines prioritaires du programme, ce qui inclut les six programmes phares de la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique. Toutes les unités hors Siège seront responsables de la mobilisation de ressources. La conception de projets et la mobilisation de ressources représenteront un effort collectif de la part du Siège et des bureaux hors Siège, et tout sera mis en œuvre pour améliorer la communication et la sensibilisation en faveur des six programmes phares.

74. Toutes les catégories de donateurs potentiels seront prises en considération lors de cet exercice, y compris les donateurs gouvernementaux habituels et les donateurs émergents. Ces derniers incluront certains États membres africains eux-mêmes qui pourraient financer des activités mises en œuvre sur leur propre territoire et/ou qui souhaitent prendre part à la coopération Sud-Sud.

75. Les possibilités de coopération avec les partenaires multilatéraux, notamment l'UE et les banques multilatérales de développement, en Afrique et dans d'autres régions, ainsi qu'avec le secteur privé, devraient également être étudiées. Outre la programmation conjointe et les arrangements traditionnels avec le système des Nations Unies, il sera envisagé de recourir à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les situations humanitaires et de transition, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix, le Fonds central pour les interventions d'urgence, ainsi que des fonds-en-dépôt en faveur de pays.

76. En termes de modalités, les programmes phares offrent un cadre conceptuel sans équivalent pour les partenariats stratégiques. L'UNESCO sollicitera également un appui pour les programmes et projets autonomes et cherchera à bénéficier de détachements de personnel, ainsi que d'autres contributions en nature.

77. Des synergies seront établies avec le Groupe africain pour l'identification et le renforcement des relations avec les différents partenaires

¹⁸ Document 37C/5 Add.3

¹⁹ Document 37 C/INF.28.

publics et privés. Une attention particulière sera accordée à la mobilisation des ressources domestiques et à des mécanismes novateurs comme l'autofinancement de programmes ou le financement de programmes porteurs d'intégration régionale.

78. L'UNESCO agira dans le cadre du mécanisme régional de coordination des Nations Unies qui assure une plus grande cohérence des actions menées, leur complémentarité et la mise en commun des ressources mobilisées. Au niveau de chaque groupe ou sous-groupe thématique, l'UNESCO assure la coordination de l'éducation, la jeunesse, les sciences et technologies, le sport et la culture. Dans le cadre de ce mécanisme de coopération, l'UNESCO soulignera le besoin d'accorder la priorité aux programmes phares de façon à ce qu'ils bénéficient du soutien des partenaires techniques et financiers et des fonds extrabudgétaires.

79. En ce qui concerne le partenariat spécifique de l'Organisation avec l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER), l'accent est mis sur la planification d'actions communes autour de domaines prioritaires convenus et de plaidoyer commun vers les partenaires. Il est également prévu le développement d'un partenariat entre l'UNESCO, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) autour des deux grands domaines : la construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes ; et le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Ainsi, au titre du programme

Culture de la paix, l'UNESCO étudie avec l'Union africaine, la CEA et la BAD des mécanismes conjoints de suivi pour la mise en œuvre du Plan d'action de Luanda. Cette modalité de partenariat tripartite pourra être répliquée à d'autres thèmes de portée régionale et sous-régionale inscrits dans le cadre de la stratégie opérationnelle.

80. De manière plus spécifique, la réforme du dispositif hors Siège, où les bureaux régionaux couvrent les zones géographiques de l'Afrique, renforce les synergies avec les Communautés économiques régionales (CER), l'Agence du NEPAD, les institutions monétaires régionales, la Banque africaine de développement (BAD) et les autres banques régionales. Selon leurs domaines prioritaires, des projets développés par les bureaux régionaux dans le cadre de cette stratégie seront soumis au financement extrabudgétaire.

81. Afin de favoriser son appropriation par les acteurs concernés, en particulier africains, cette stratégie accorde une place privilégiée au partenariat interafricain et Sud-Sud, tout en promouvant la coopération Nord-Sud et Nord-Sud-Sud. Il s'agit en effet de tirer profit des opportunités existant sur le continent et celles qui peuvent provenir des partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le monde et de la diaspora en particulier. À cet égard, l'UNESCO saisira différents Forum de coopération tels que le TICAD, le Forum Chine-Afrique (FOCAC), Europe-Afrique (Union européenne), Afrique-Amérique du Sud, Afrique-Monde arabe ; Afrique-Asie subrégional, Organisations Conférence (AUEOM) pour soumettre à leur attention, en vue de leur

participation et d'un financement éventuels, des projets développés dans le cadre de la stratégie. Compte tenu des pôles d'intérêt communs, une attention particulière sera accordée au renforcement du partenariat avec des organismes régionaux comme l'ISESCO, l'OIF, le Commonwealth, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Des accords de coopération seront également établis avec des institutions spécialisées dans les domaines de compétence de l'UNESCO pour la mutualisation de l'expertise dans la mise en œuvre de projets communs et l'échange d'information.

82. Le succès de cette stratégie opérationnelle repose sur la qualité et l'élargissement du partenariat avec les multiples acteurs de la société civile. Sur la base de l'expérience en cours dans le cadre du programme Culture de la paix et notamment la campagne de l'Union africaine « Agissons pour la paix », des réseaux

thématiques, avec la participation d'ONG, instituts de recherche et fondations, seront constitués pour la mise en œuvre du programme. Le renforcement de la coopération avec des organisations de jeunes et de femmes permettra d'assurer que l'accent soit mis de manière transversale sur l'autonomisation des femmes et la participation des jeunes.

83. Compte tenu du dynamisme du secteur privé en Afrique, et à partir d'expériences éprouvées, telles que celles en Angola, d'autres initiatives seront prises visant à encourager le mécénat, le sponsoring d'événements et le financement d'activités concrètes qui seront formalisés par des accords de coopération.

84. Une liste de partenaires indicative est dressée dans l'annexe I pour chacun des résultats attendus des six programmes phares.

Mécanisme de suivi et d'évaluation spécifique

85. Par sa décision précitée (191 EX/15 Titre C-1.f), le Conseil exécutif a demandé que soit précisé le mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique.

86. Considérant à cet égard que :

▮ la « priorité Afrique » constitue une « priorité globale » au sens où elle vise et s'impose à tous les programmes de l'Organisation,

▮ sa mise en œuvre implique des parties prenantes, internes et externes, dont les qualités, champs, niveaux et modalités d'intervention tout autant que les centres d'intérêts sont pluriels,

▮ la stratégie, servant de cadre opérationnel à la mise en œuvre de cette « priorité globale », s'inscrit dans un espace temporel de huit ans, soumis à des évolutions et transformations socioculturelles, scientifiques et économiques de plus en plus prégnantes et accélérées,

87. Il convient de s'assurer de la cohérence, de la pertinence et de l'efficacité des interactions des différents protagonistes et des résultats qui en découleront, au moyen d'un dispositif approprié de suivi et d'évaluation, comprenant une composante opérationnelle interne et une composante stratégique externe :

(i) La composante opérationnelle interne : elle comprend les représentants des acteurs opérationnels que sont les secteurs de programme, les instituts de catégorie 1 et les bureaux en Afrique, ainsi que de ceux des acteurs de soutien à la mise en œuvre du programme que sont le Département Afrique et le Bureau de la planification stratégique (BSP). Cette composante interne aura pour rôle de s'assurer que l'exécution des activités destinées à l'Afrique au titre du C/5 se fait et évolue conformément : (i) aux objectifs primordiaux et stratégiques du C/4, (ii) au principe d'une gestion axée sur les résultats (iii) aux indicateurs de performance et de mesure prévus dans le C/5, (iv) à la cohérence intersectorielle requise, (v) à l'alignement souhaité avec les priorités définies, et (vi) au respect du principe de mutualisation et de complémentarité fondé sur les avantages comparatifs.

Cette composante accordera une attention particulière à la mise en œuvre des programmes phares. Elle se réunira, physiquement et/ou virtuellement, régulièrement et fera rapport à la Directrice générale, tous les six mois, en vue de son rapport au Conseil exécutif, sur l'exécution

du programme adopté par la Conférence générale (EX/4).

(ii) La composante consultative externe : il s'agit d'un élargissement de la composante interne à un nombre limité et ciblé de partenaires extérieurs particulièrement concernés/impliqués dans la mise en œuvre des agendas de développement de l'Afrique, tels que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les communautés/unions économiques et/ou monétaires, les partenaires bi- et multilatéraux ; ainsi que le secteur privé et les organisations de la société civile faisant autorité dans l'un des domaines de compétence de l'UNESCO.

88. Ces regards extérieurs permettront : (i) de bénéficier d'avis consultatifs avisés sur la pertinence de la mise en œuvre de nos programmes, (ii) de procéder, sur cette base, à des partages de « success stories » et, (iii) à des échanges de réflexion et d'analyse prospectives sur les perspectives d'évolution en termes d'enjeux et de défis, et les possibilités d'anticipation. Cette composante se réunirait, physiquement et/ou virtuellement, une fois par an.

89. Enfin, ce dispositif de suivi et d'orientation devrait être complété par une évaluation à mi-parcours, ainsi qu'une évaluation finale du Service d'évaluation et d'audit (IOS), conformément à ses propres plans de travail.

Annexe

Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes phares de la priorité Afrique

Comme indiqué dans le paragraphe 27 du présent document la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique comprend notamment un plan d'action clair et réalisable pour la mise en œuvre des programmes phares sur la période 2014-2017. Sont présentés pour chacun d'eux dans cette annexe, les objectifs, les actions principales, les résultats escomptés, les indicateurs de performance et de référence (établis sur la base du budget de 653 millions de dollars des États-Unis), le grand programme en charge de la coordination et ceux en charge de la mise en œuvre de chaque résultat, et enfin les partenaires.

Six programmes phares, dont la jeunesse et l'égalité des genres sont les deux priorités transversales, seront coordonnés par un grand programme (GP) :

- 1. Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence (GP III)**
- 2. Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence (GP I)**
- 3. Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique (GP II)**
- 4. Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe (GP II)**
- 5. Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale (GP IV)**
- 6. Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias (GP V).**

Programme phare 1 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence

Ce programme phare repose sur le besoin de définir une stratégie commune pour une culture de la paix, tout en mettant l'accent sur la priorité Afrique de l'UNESCO. Il fait fond sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) et sur le Programme d'action intersectoriel et interdisciplinaire pour une culture de la paix et de la non-violence de l'UNESCO (2012-2013) et y donne suite. Il est conçu pour contribuer à la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et vise à unifier et mieux articuler la stratégie de l'UNESCO concernant les cadres d'action pertinents de l'Union africaine, y compris le Plan stratégique de l'Union africaine pour consolider la paix, la sécurité et la démocratie en Afrique (2014-2017), la Charte africaine de la jeunesse, la Décennie pour le développement et la promotion de la jeunesse (2009-2018) en Afrique et son Plan d'action, le Cadre de politique sportive pour l'Afrique (2008-2018), la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, la Décennie des femmes africaines et sa feuille de route (2010-2020), mais aussi la campagne internationale « Agissons pour la paix » lancée en 2010. Ce programme phare mettra à profit, en tant que de besoin, les mécanismes de réflexion et d'échanges (forums régionaux ou sous-régionaux) et mobilisera les organisations de la société civile, en collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Il comprend des actions spécifiques intéressant les jeunes femmes et jeunes hommes d'Afrique, s'appuie sur l'expérience accumulée dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine (2009-2013) et est aligné sur la stratégie opérationnelle relative à la jeunesse (2014-2021) de l'UNESCO.

Objectifs :

- ▶ S'attaquer aux causes des conflits et renforcer la capacité de résoudre ces derniers par des voies pacifiques
- ▶ Promouvoir les valeurs et les pratiques traditionnelles endogènes de la culture de la paix, en associant tout spécialement à cette action les femmes et les jeunes au quotidien

Actions principales :

- ▶ Renforcement de la paix et de la non-violence par l'éducation et les médias, y compris les TIC et les réseaux sociaux
- ▶ Développement de l'utilisation du patrimoine et de la créativité contemporaine comme outils de consolidation de la paix par le dialogue
- ▶ Promotion de la coopération scientifique et culturelle aux fins de la gestion des ressources naturelles transfrontières
- ▶ Autonomisation et mobilisation des jeunes, femmes et hommes, en faveur de la consolidation de la démocratie, du développement communautaire et d'une culture de la paix.

30

Résultat escompté 1 : Intégration de l'éducation pour la paix, la citoyenneté, la démocratie et les droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement et d'apprentissage formels et non formels et renforcement de la compréhension mutuelle et de la cohésion sociale (GP I)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Indicateur de référence</i>
Aide à la formulation des politiques et révision des manuels en vue de l'introduction d'éléments majeurs relatifs à l'éducation pour la paix, la citoyenneté, la démocratie et les droits de l'homme, à la diversité culturelle, aux compétences interculturelles, et à l'éducation aux valeurs dans les systèmes éducatifs formels et non formels	<i>Renforcement de la capacité d'élaborer des outils et matériels pédagogiques promouvant le respect de la diversité, des droits de l'homme et de la démocratie, et production de matériels pertinents propres à faire avancer la cohésion et l'inclusion sociales, la compréhension mutuelle et la paix et la construction de la paix</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

CUA ; CER ; CoDA ; Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; IDEA ; Institut des futurs Africains ; ISS ; chaires et instituts et centres de catégorie 2 de l'UNESCO ; Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique ; Bureau international de l'éducation ; Académie africaine des langues ; Équipe spéciale internationale sur les enseignants.

Résultat escompté 2 : Introduction et enseignement de l'Histoire générale de l'Afrique à tous les niveaux, du primaire à l'enseignement supérieur, et production de connaissances sur l'Afrique, la traite des esclaves et l'esclavage et sur les interactions culturelles, et meilleure contribution et connaissance de l'Afrique et de sa diaspora aux sociétés modernes, en faisant du patrimoine et de la créativité contemporaine des outils de transformation en vue de consolider le dialogue et la paix (GP IV)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de travaux de recherche et de matériels pédagogiques produits sur la base de l'Histoire générale de l'Afrique qui contribuent à enrichir la connaissance de l'histoire africaine, de la tragédie de la traite des esclaves et de l'esclavage, et de la diaspora africaine	<i>Production et intégration dans les systèmes éducatifs d'au moins 3 contenus pédagogiques et outils connexes contribuant à une meilleure connaissance et compréhension de l'Afrique et de la diaspora africaine. Intégration d'outils pédagogiques sur l'Histoire générale de l'Afrique dans au moins 10 pays</i>
Nombre d'outils d'information, de sensibilisation et d'éducation élaborés et diffusés et influence de ces matériels sur la perception de l'Afrique et de sa diaspora, et contribution de ces mêmes matériels à la lutte contre les stéréotypes, le racisme et la discrimination	<i>Élaboration et diffusion d'au moins 3 outils d'information, de sensibilisation et d'éducation sur l'Afrique et sa diaspora en vue de contribuer à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de l'Afrique et de sa diaspora</i>
Nombre d'événements et d'initiatives entrepris dans le cadre des journées, années, décennies, forums, etc. pertinents en vue de mieux faire prendre conscience de la créativité contemporaine inspirée par le patrimoine africain et de sa contribution à l'édification de sociétés multiculturelles	<i>Organisation d'au moins 5 événements à l'occasion de journées internationales, en particulier, le 25 mars et le 23 août, d'activités de sensibilisation partout dans le monde, et dans le cadre de décennies comme la Décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine et la Décennie du rapprochement des cultures (2013-2022)</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Associations professionnelles africaines (ACALAN, CELTHO, Association des historiens africains, etc.); Instituts universitaires et centres de recherche africains (IDEP, CODESRIA...); réseaux africains pour la paix; réseaux de la diaspora.

Résultat escompté 3 : Mobilisation d'éléments du patrimoine immatériel pour mettre en exergue les pratiques culturelles de l'Afrique et de sa diaspora qui favorisent la réconciliation, la cohésion sociale et la paix (GP IV)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Indicateur de référence</i>
Nombre de pratiques traditionnelles africaines en faveur de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale identifiées et utilisées comme éléments constructifs en vue de renforcer le dialogue interculturel et le rapprochement des cultures	<i>Identification et promotion comme vecteurs du dialogue interculturel, de la réconciliation et d'une culture de la paix d'au moins 10 éléments du patrimoine immatériel de l'Afrique et de la diaspora africaine</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

États parties à la Convention de 2003 ; Fonds africain du patrimoine mondial ; EPA ; CHDA ; IFAN ; CERDOTOLA ; chaires et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

Résultat escompté 4 : Établissement de cadres de coopération transfrontières, dotés d'outils de gestion appropriés concertés, pour les principaux bassins hydrologiques africains et pour l'utilisation durable des écosystèmes partagés entre États. Une attention particulière sera apportée au lancement d'initiatives conjointes entre les détenteurs de connaissances autochtones et les scientifiques afin qu'ils produisent ensemble des connaissances permettant de relever les défis du changement climatique global (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de bassins hydrographiques ou hydrogéologiques ou de cadres de coopération mis en place	<i>Au moins 4 bassins hydrographiques ou hydrogéologiques sont approuvés et permettent la mise en place de cadres de coopération</i>
Nombre d'initiatives transfrontières pour des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial ou de « Global Geoparks » soutenues par un processus de concertation en vue d'un cadre de coopération et de gestion approprié	<i>Au moins 2 initiatives transfrontières en phase de concertation et de coordination pour les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et le réseau mondial des géoparks</i>
Nombre d'ateliers de dialogue visant à développer les capacités et à renforcer la compréhension et le respect mutuels entre les détenteurs de connaissances autochtones et les scientifiques, en particulier les spécialistes du changement climatique	<i>Tenue d'au moins 3 ateliers avec des détenteurs de savoirs autochtones et des scientifiques, et compilation des enseignements tirés</i>
Nombre de systèmes d'observation communautaires mis en place	<i>Essai pilote d'au moins 2 systèmes d'observation communautaires</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

UA/NEPAD ; AUA ; CIUS, institutions du système des Nations Unies ; AUA ; universités ; établissements d'enseignement secondaire pour les sciences de la terre ; comités nationaux du MAB ; Communautés économiques régionales ; AAS ; AUA ; Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques ; ANESI ; Réseau mondial des réserves de biosphère/Réseau africain du Programme MAB de l'UNESCO ; AMCOW ; CER ; River basin organisations ; centres de recherche.

Résultat escompté 5 : Les radios communautaires bénéficiant d'un soutien de l'UNESCO deviennent des espaces de dialogue et des véhicules interculturel/intergénérationnel et pour la cohésion sociale. Les médias sociaux et les réseaux de téléphonie mobile sont engagés dans la sensibilisation de la jeunesse africaine en faveur du dialogue et de la paix (GPV)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de radios communautaires bénéficiant d'un soutien de l'UNESCO mobilisées pour servir d'espaces de dialogue interculturel et intergénérationnel, sur la base de l'Histoire générale de l'Afrique et de la contribution de la diaspora africaine	<ul style="list-style-type: none">– <i>Meilleure promotion du dialogue interculturel, de la cohésion sociale et du rapprochement des cultures par des radios communautaires contribuant au renforcement de la paix et de la cohésion sociale</i>– <i>Au moins 5 radios communautaires et 3 médias sociaux associés à la promotion d'une culture de la paix sur la base des connaissances issues de l'Histoire générale de l'Afrique et de la diaspora africaine</i>
Nombre de réseaux sociaux et de partenaires de téléphonie mobile qui mettent en place des actions de sensibilisation envers la jeunesse	<i>Plus de 25 réseaux et partenaires impliqués</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Associations professionnelles des médias ; réseaux régionaux pour la liberté de la presse tels que MISA, EAJI, UJAO ; syndicats ; associations de jeunes ; associations de filles et de femmes ; forces de police et de sécurité ; parlementaires ; décideurs ; partenaires financiers nationaux et régionaux ; organisations de la société civile et chefs traditionnels.

Résultat escompté 6 : L'autonomisation, l'engagement citoyen et la participation démocratique des jeunes femmes et des jeunes hommes en Afrique sont promus à travers des politiques de jeunesse inclusives et des actions menées par les jeunes en matière de culture de la paix (GP III)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre d'États membres africains initiant des processus de formulation et/ou révision des politiques de jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 3 pays en Afrique initient des processus de formulation et/ou révision des politiques de jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes – Des structures représentatives nationales menées par les jeunes sont développées dans au moins 3 pays en Afrique et permettent l'engagement des jeunes dans la formulation des politiques publiques de jeunesse
Nombre de jeunes femmes et jeunes hommes formés qui mettent en œuvre un projet, notamment en matière d'entrepreneuriat social et de développement communautaire, visant à promouvoir une culture de la paix et l'engagement citoyen de la jeunesse en Afrique	Au moins 30 jeunes femmes et jeunes hommes formés mettant en œuvre un projet visant à promouvoir une culture de la paix
Nombre de projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix	Au moins 10 projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix
Nombre de personnalités, y compris des jeunes, de réseaux et d'organisations de la société civile qui s'engagent dans la campagne « Agissons pour la paix/Make Peace Happen » ainsi que dans la promotion de la Charte africaine de la jeunesse	Plus de 50 personnalités et 100 organisations de la société civile adhèrent à la campagne UNESCO/UA et à la promotion de la Charte africaine de la jeunesse par des messages et des actions de sensibilisation

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

ONU-Femmes ; universités ; CEA ; campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » ; ONU-Femmes ; universités ; FAWE ; FAS.

Programme phare 2 : Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence

Objectif : Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation

Actions principales :

- ▶ Fournir une assistance technique et renforcer les capacités nationales pour améliorer la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques relatives aux enseignants et aux besoins éducatifs, en ciblant particulièrement les politiques destinées à attirer et retenir les enseignants dans les zones rurales et défavorisées
- ▶ Renforcer les capacités des institutions nationales de formation des enseignants afin de dispenser un apprentissage de qualité en utilisant des stratégies mixtes, notamment les TIC
- ▶ Appuyer le renforcement des capacités des directeurs d'école et chefs d'établissement pour un leadership pédagogique effectif et un apprentissage de qualité
- ▶ Soutenir l'élaboration de cadres de qualifications régionaux et nationaux pour le personnel de l'éducation.

Résultats escomptés :

Résultat escompté 1 : États membres dotés de diagnostics à jour du secteur de l'éducation et de capacités pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des stratégies et des plans dans les politiques d'éducation, en ciblant particulièrement les enseignants à tous les niveaux y compris l'enseignement et des environnements d'apprentissage (GP I)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre d'analyses et de diagnostics nationaux du secteur de l'éducation soutenus par l'UNESCO	20 États membres ont réalisé et publié des rapports de diagnostic du secteur de l'éducation
Nombre de politiques et de plans à l'échelle du secteur et basés sur des données factuelles élaborés ou mis en œuvre avec l'appui de l'UNESCO	20 États se sont dotés de documents sur les politiques et plans nationaux

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Association pour le développement de l'éducation en Afrique ; Banque africaine de développement ; Banque islamique de développement ; Banque mondiale ; Internationale de l'éducation ; Communautés économiques régionales ; Union africaine ; Partenariat mondial pour l'éducation ; Association des universités africaines ; Centre AGHRYMET ; Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) ; IPED ; Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.

Résultat escompté 2 : Élaboration et mise en œuvre effective de cadres de qualifications nationaux et régionaux pour le personnel de l'éducation (GP I)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Indicateur de référence</i>
Nombre de pays soutenus dans l'élaboration et l'harmonisation de leurs cadres de qualifications nationaux et régionaux pour le personnel de l'éducation (enseignants, formateurs d'enseignants, directeurs d'école et chefs d'établissement)	Cadres de qualifications nationaux et régionaux dans chacune des sous-régions et dans 10-15 pays

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Organisation internationale du Travail ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Banque africaine de développement ; Banque mondiale ; Partenariat mondial pour l'éducation ; Union africaine ; Association pour le développement de l'éducation en Afrique ; Union européenne ; Union africaine ; Communautés économiques régionales ; partenaires bilatéraux du développement ; Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation ; Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN ; Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique ; Académie africaine des langues ; Université panafricaine ; Réseau ouest et centre-africain de recherche sur l'éducation ; AFRITEIS, Tanzanie ; Institut d'éducation, Université virtuelle africaine ; Internationale de l'éducation ; Secrétariat du Commonwealth ; Organisation internationale de la Francophonie.

Résultat escompté 3 : Harmonisation totale des programmes de recrutement, de préparation et de perfectionnement professionnel des enseignants avec les réformes de l'éducation et des programmes scolaires de qualité (GP I)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Indicateur de référence</i>
Nombre de pays appliquant des programmes complets de perfectionnement professionnel des enseignants pleinement harmonisés avec les réformes des programmes scolaires de qualité et les plans de progression de carrière	15 États membres ont réexaminé leur réglementation concernant la condition et le statut des enseignants

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique ; Équipe spéciale internationale sur les enseignants ; African Council for Distance Education ; Organisation internationale de la Francophonie ; Internationale de l'éducation ; Bureau international de l'éducation ; Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie ; Académie africaine des langues ; Agence coréenne de coopération internationale.

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie en Afrique (GP I)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques éducatives ont été réexaminées pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	12-15 États membres en Afrique
Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où des plans à l'échelle du secteur ont été réexaminés Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où un système pertinent de suivi et d'évaluation à l'échelle du secteur a été créé ou renforcé et est opérationnel	4 États membres en Afrique
Nombre de pays en crise bénéficiant d'un soutien d'urgence ou d'une aide à la reconstruction	15 États membres en Afrique

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie ; Institut coréen pour l'apprentissage tout au long de la vie ; Instituto Nacional para la Educación de los Adultos, Mexique ; Partenariat mondial pour l'éducation ; Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique ; Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ; Banque mondiale ; Banque africaine de développement.

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales pour l'intensification de programmes d'alphabétisation de qualité inclusifs et sexospécifiques (GP I)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont mis en œuvre des plans d'action sexospécifiques intensifiés	15 États membres en Afrique
Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont conçu des programmes pour une alphabétisation de qualité des enfants non scolarisés	5-8 États membres en Afrique

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Commonwealth of Learning ; Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie ; Instituto Nacional para la Educación de los Adultos, Mexique ; Institut coréen pour l'apprentissage tout au long de la vie ; Autorité indienne de la Mission nationale d'alphabétisation ; Bureau de l'UNESCO à Bangkok ; Partenariat mondial pour l'éducation ; Union africaine ; Communautés économiques régionales ; Union européenne ; Direction du développement et de la coopération, Suisse ; Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Fonds international de développement agricole ; Banque mondiale ; Institut de statistique de l'UNESCO ; Organisation internationale du Travail.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à transformer l'EFTP en Afrique (GP I)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays dont les systèmes ont été transformés en vue d'appuyer les jeunes en transition et de développer des compétences pour le travail et la vie	10 États membres en Afrique
Nombre de centres UNEVOC participant aux programmes et contribuant à la production de savoirs	15 centres UNEVOC en Afrique

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Communautés économiques régionales ; Fonds international de développement agricole ; Organisation internationale du Travail ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; Association pour le développement de l'éducation en Afrique ; Formation agricole et rurale ; Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ; agence autrichienne de développement ; 2ie ; Lux-Dev ; Banque islamique de développement ; Organisation internationale de la Francophonie.

Résultat escompté 7 : Élaboration par les États membres de politiques de l'enseignement supérieur basées sur des données factuelles pour répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation (GP I)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et soutenus dans l'application de ces instruments	<ul style="list-style-type: none"> – 8 nouveaux États membres en Afrique adhérant aux instruments normatifs – 3 États membres en Afrique soutenus dans l'application de ces instruments juridiques
Conférences régionales organisées avec l'appui de l'UNESCO traitant des grandes questions de politique de l'enseignement supérieur, notamment les modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie	1 conférence nationale organisée en Afrique
Nombre de pays bénéficiant d'un appui technique dans leur réforme de l'enseignement supérieur	4-6 États membres soutenus en Afrique

40

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur ; 2ie ; Banque africaine de développement ; Banque mondiale ; Université panafricaine ; Université virtuelle africaine ; Association des universités africaines ; Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique.

Programme phare 3 : Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socio-économique durable de l'Afrique

La nécessité d'élaborer et d'appliquer des politiques et des stratégies de STI sur les plans national et régional, de renforcer les capacités de gouvernance de la STI, ainsi que de promouvoir le dialogue sur les politiques et l'engagement social en matière de STI, a été évoquée dans toutes les récentes déclarations africaines sur la question (par exemple Nairobi 2012 et le CMASTV – Brazzaville 2012, etc.). Ce programme phare a pour objet de remédier à des problèmes tels que l'absence des instruments et stratégies appropriés, outils et indicateurs stratégiques nécessaires à la bonne gouvernance, ainsi que le manque de capacités pour la formulation et la mise en œuvre de politiques de STI en Afrique. Il met tout particulièrement l'accent sur la participation des femmes et des jeunes à la production des connaissances, à la gestion des systèmes de STI et à la création d'une culture de l'innovation.

Le concept de sociétés du savoir est essentiel pour le développement durable et la paix en Afrique. À ce sujet, ce programme phare insiste sur la nécessité d'autonomiser les sociétés africaines par l'accès à l'information et au savoir, une attention particulière étant accordée à la promotion du développement de la communication, ainsi que des politiques et des infrastructures de gouvernance en la matière, et au renforcement des capacités pour faire avancer l'utilisation des TIC dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.

Ce programme phare a pour objet de créer des conditions et un environnement propices à la production et à la diffusion des connaissances, qui constitueront le fondement de l'utilisation de la science pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de l'Afrique, facteur essentiel de son développement socioéconomique. Le programme s'appuie sur les objectifs stratégiques 4 et 5 de la stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), qui visent à aider les États membres et les régions à consolider la paix et le développement durable par le renforcement de la STI ainsi que de leur interface avec la politique et la société.

Objectifs :

- renforcer le cadre directeur pour la production de connaissances et les systèmes de STI ;
- renforcer les capacités institutionnelles pour la production et la diffusion des connaissances ;
- renforcer la capacité des sociétés africaines de suivre l'évolution, de faire usage, et de procéder à une évaluation critique des connaissances et de la STI aux fins de développement ;
- encourager la participation des jeunes et, en particulier, des femmes aux TIC au niveau de l'utilisation et l'application de ceux-ci dans le cadre du développement socioéconomique et des activités STI ; sur la R&D et de renforcer la commercialisation des résultats de la recherche et les liens entre université et industrie.

Actions principales :

- évaluer, examiner, développer et harmoniser les politiques relatives à la production de connaissances, y compris les politiques de STI, sur les plans national et régional ;
- appuyer et mobiliser les groupes de réflexion africains existants, tant sur le plan régional que sous-régional, pour la prise de décision et le développement de la STI ;
- renforcer les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, la recherche, ainsi que la capacité de recherche, développement et innovation (RDI) en Afrique ;
- promouvoir le jumelage des institutions et des échanges d'experts en STI à travers la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et Sud-Nord-Sud ;
- améliorer l'accès universel à l'information et au savoir et développer les capacités dans le domaine de l'utilisation des TIC en Afrique ;
- veiller à ce qu'un plus grand nombre de jeunes, et en particulier de jeunes femmes, se tournent vers une éducation et des carrières en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) ;
- développer la capacité de l'Afrique en matière de préservation du patrimoine documentaire.

Résultats escomptés :

Résultat escompté 1 : Mise en place de systèmes nationaux d'innovation entrepris et mis en relation avec les politiques de STI ainsi que des structures de gouvernance et de suivi correspondantes (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays soutenus ayant formulé et mis en œuvre des politiques et stratégies de STI	<i>Au moins 10 pays</i>
Nombre de pays d'Afrique participant à des initiatives STIGAP ou GO-SPIN	<i>Au moins 10 nouveaux pays africains intégrés dans la plate-forme GO-SPIN</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation ; Programme d'Indicateurs africains des sciences, de la technologie et l'innovation (ASTII) ; Réseau d'études sur la politique technologique en Afrique (ATPS) ; Académie africaine des sciences ; Ministères de la science et de la technologie ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) ; Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) ; Communautés économiques régionales (CER).

Résultat escompté 2 : Renforcement des réseaux affiliés à l'UNESCO et des réseaux d'institutions africaines pour qu'ils assurent le leadership et fournissent des directives sur des questions pertinentes et stratégiques dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO dans le domaine des sciences (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de réseaux soutenus participant au dialogue sur les politiques à suivre au niveau régional	<i>4 réseaux régionaux participant activement au dialogue sur les politiques à suivre</i>
Nombre de notes d'orientation préparées par des réseaux soutenus et établis en Afrique concernant la production de connaissances et les politiques relatives à la connaissance en faveur de l'Afrique	<i>Au moins 2 notes d'orientation produites chaque année et diffusées en Afrique</i>
Nombre de pays et/ou entités régionales élaborant ou mettant en œuvre des politiques d'énergies renouvelables	<i>Au moins 4 États membres ou entités régionales</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Union africaine (UA) ; réseaux et instituts africains de l'enseignement supérieur ; Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Communautés économiques régionales (CER) ; chaires/réseaux UNITWIN et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour l'établissement de compétences en matière de prévision technologique, évaluation, négociation, acquisition, transfert, diffusion, internalisation et de base relatives à la gestion des systèmes de STI (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre d'établissements d'enseignement supérieur africains soutenus introduisant des programmes d'enseignement et des programmes de recherche nouveaux ou améliorés sur la STI en faveur de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none">– 10 universités africaines soutenues pour l'élaboration de programmes d'enseignement et de programmes de recherche relatifs à la STI– 3 universités d'Afrique réexaminant leurs activités en matière d'ingénierie et de TIC
Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré le recours aux énergies renouvelables et la gestion de ces énergies	Au moins 15 pays

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Institut d'ingénierie électrique et électronique (IEEE) ; Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) ; Estuarine Coastal Sciences Association (ECSA) ; American Society of Civil Engineers (ASCE) ; American Society of Mechanical Engineers (ASME) ; Union géographique internationale (UGI) ; Intel Corporate Affairs Group (INTEL) ; Ingénieurs sans frontière (ISF) ; Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques (RAIST) ; Conférence des recteurs et doyens d'universités des sciences, d'ingénierie et de technologie (COVIDSET) ; Organisation européenne pour la recherche nucléaire – Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN).

Résultat escompté 4 : Développement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud en matière de politique et de renforcement des capacités de STI parmi les pays d'Afrique et autres pays développés et en développement (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre d'établissements de recherche africains soutenus et d'experts africains participant à la collaboration avec d'autres pays en développement (CIPT, TWAS, etc.)	<i>Au moins 20 % d'établissements de STI en Afrique possédant de solides programmes de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud</i>
Nombre de nouveaux projets de recherche conjoints entre l'Afrique et des partenaires de pays développés	<i>Au moins 6 nouveaux projets de recherche conjoints établis</i>
Nombre d'activités de formation conjointes de haut niveau en biotechnologie en faveur du développement mises au point en coopération avec le centre de catégorie 2 au Nigéria	<i>Au moins 6 activités de formation élaborées</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Union africaine ; instituts de recherches africains et autres instituts de recherche dans le Sud et dans le Nord ; associations professionnelles et académies des sciences ; associations internationales et régionales des centres et musées scientifiques ; chaires/réseaux UNITWIN, centres de catégorie 2 de l'UNESCO ; UNU-MERIT.

Résultat escompté 5 : Création de centres de mathématiques et de physique pour les jeunes talents africains, l'accent étant mis sur les femmes scientifiques (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de centres ou de chaires de mathématiques et de physique créés	<i>2 centres et 2 chaires établis</i>
Mise au point d'un modèle mathématique pour l'élévation du niveau de la mer dans le golfe de Guinée et les questions de changement climatique au niveau régional	<i>1 modèle élaboré et opérationnel</i>
Nombre de possibilités de formations créées à l'intention des étudiants africains doués	<i>4 programmes de formation créés</i>
Amélioration de la parité entre les sexes dans les programmes de formation	<i>Au moins 45 % des stagiaires sont des femmes</i>
Nombre d'activités avec différents partenaires auxquelles participent des femmes et des jeunes	<i>Au moins 4 activités mises en œuvre</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Centres de catégorie 2 en mathématique et physique ; Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), Chaires de l'UNESCO en mathématique et physique du Bénin, de la Tunisie et du Maroc ; Union mathématique africaine (UMA) ; Société africaine de physique (AfPS) ; réseau PISF-CIPT ; Académie africaine des sciences.

Résultat escompté 6 : Promotion d'une culture de l'innovation et S&T par la mobilisation de ressources cognitives (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays soutenus ayant établi des parcs scientifiques et des pépinières d'entreprises technologiques pour la création de petites et moyennes entreprises axées sur le savoir	<i>Au moins 4 pays</i>
Nombre d'initiatives soutenues ayant établi des liens entre des établissements universitaires et des industries pour le renforcement des capacités de recherche, développement et innovation (RDI) aux fins d'amélioration de la compétitivité	<i>Au moins 10 initiatives</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

WTA ; Centre international pour la coopération Sud-Sud dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation ; ONUDI ; CEA ; INSME.

Résultat escompté 7 : Les États membres dotés des moyens nécessaires pour édifier des sociétés du savoir inclusives et créer des conditions propices au développement durable et à la paix par la promotion et l'utilisation du multilinguisme dans le cyberspace, l'accès universel à l'information et la préservation de cette dernière, le renforcement des compétences en matière de TIC, et les solutions libres (GP V)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<p>Nombre d'États membres ayant formulé des cadres directeurs concernant l'accès universel à l'information au moyen des TIC et des solutions libres</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption de politiques nationales relatives aux REL par au moins 5 États membres</i> – <i>Introduction de politiques d'accès libre par au moins 5 institutions nationales</i> – <i>Adoption d'au moins 5 politiques nationales sur les données libres, l'Open Cloud et l'Open Source</i>
<p>Nombre d'États membres appliquant des politiques nationales d'accès universel à l'information et au savoir ainsi que des dispositions de l'instrument normatif (Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Adoption de politiques d'accessibilité à l'information et aux TIC par au moins 2 États membres</i> – <i>Présentation, par au moins 10 États membres, de rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace</i> – <i>Au moins 5 États membres appliquant des politiques nationales relatives aux REL mis en avant lors du 2^e Congrès mondial des REL en 2015</i> – <i>Au moins 5 États membres appliquant des politiques et/ou des stratégies concernant les données libres, l'Open Cloud ou l'Open Source</i> – <i>Au moins 2 bonnes pratiques relatives à l'accès libre ayant fait l'objet de recherches et diffusées</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<p>Nombre d'États membres ayant atteint, développé et partagé des ressources de savoir, notamment par les TIC à large bande, les appareils mobiles et les solutions libres, en ciblant particulièrement les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information ou les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 % des 20 universités et établissements de formation d'enseignants formés à utiliser, développer et partager des REL sur la plate-forme de l'UNESCO sur les REL – 2 cours d'apprentissage autodirigé sur l'accès libre élaborés et 300 gestionnaires, étudiants et autres parties prenantes de l'accès libre formés – Matériels de formation, sous forme de REL, sur l'accessibilité à l'information et aux TIC conçus et mis à l'essai par 5 institutions éducatives nationales – Indicateurs pour l'évaluation des compétences des enseignants mis à l'essai dans 2 États membres pilotes – Des kits d'outils FOSS TIC pour le journalisme de données et les données libres élaborés et adoptés par 4 établissements de formation de professionnels de l'information – Adoption, par 12 institutions éducatives d'États membres en développement, d'un programme sur le partage de l'information par le biais d'applications mobiles ciblant les adolescents, en particulier les filles

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Commonwealth of Learning (COL) ; Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ; REL Afrique ; Université virtuelle africaine (UVA) ; Universités (Stellenbosch, Kenya, Nigéria) ; Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS) ; Open Cloud Initiative ; Open Source Initiative ; Free Software Foundation for Africa ; Open Government Partnership (OGP) ; Microsoft ; Global Initiative for Inclusive Information and Communication Technologies (G3ICT), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) ; opérateurs africains de télécommunications ; universités ; centres d'excellence en TIC.

Résultat escompté 8 : Participation accrue et contribution active de jeune africains à la résolution de problématiques de développement durable au niveau local et de moyens de subsistance à travers le développement d'applications mobiles dynamiques (GP V)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<p>Jeunes filles et garçons africains accueilli lors d'une formation pertinente au niveau local, de haute qualité, motivante, et offrant du mentorat pour le développement d'applications pour téléphone mobiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 1 000 jeunes filles et garçons ayant reçu une formation complète à l'aide de matériels de formation REL sous licence ouverte afin de développer localement des applications mobiles pertinentes pour le développement durable – Au moins 200 applications mobiles développées et téléchargées à partir de la Plateforme de formation ouverte de l'UNESCO, de marchés d'application locaux et internationaux, de dépôt Open Cloud (logiciels tels que le Service – SaaS) – Première compilation de concours d'applications africaines et mondiales afin d'offrir des motivations et des moyens pour les apprenants de déposer des applications – Le Top 10 des applications mis en lumière lors d'événements internationaux tels que NetExplo – Établissement de partenariats avec des fabricants d'appareils mobiles ainsi que des concepteurs de logiciels, des fournisseurs réseaux et des écoles

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Mozilla Foundation ; Yahoo ; Centre d'excellence en TIC Kofi Annan Ghana-Inde.

Résultat escompté 9 : Préservation du patrimoine documentaire pour un meilleur accès à la connaissance par le biais de Mémoire du monde (GP V)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Prise de conscience accrue de la nécessité de mettre en œuvre des politiques de préservation et d'accès relative au patrimoine documentaire	<ul style="list-style-type: none">– Au moins 5 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde– Au moins 2 nouveaux comités nationaux Mémoire du monde créés et opérationnels– Professionnels formés mettant en œuvre des politiques de préservation et d'accès relatives au patrimoine documentaire
Mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Vancouver	<ul style="list-style-type: none">– Application de modèles de bonnes pratiques en matière de numérisation et de préservation numérique– Forum multipartites prenantes sur les normes de préservation numérique établi ; Partenariats public-privé renforcés pour la préservation numérique dans la région Afrique
Renforcement de la contribution des bibliothèques et archives	Contenu de la Bibliothèque numérique mondiale enrichi ; au moins un nouveau service de bibliothèque numérique établi dans la région

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Fédération internationale des associations de bibliothécaires ; Branches Sud et Est africaines des congrès internationaux sur les archives ; Union africaine ; École du patrimoine africain ; Bibliothèque du congrès ; Bibliothèques et archives nationales africaines.

Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe

Le continent africain possède d'abondantes ressources naturelles, y compris des ressources minérales, des ressources en eau douce et des ressources océaniques, une riche biodiversité, une large variété d'écosystèmes et, dans certaines régions, des sols très fertiles. L'absence de mesures permettant d'assurer la gestion durable de ce capital naturel a eu des incidences négatives dans la plupart des pays d'Afrique et continue de priver ce continent du progrès socioéconomique qu'il mérite. Ces dernières années, les gouvernements, les scientifiques et les décideurs africains ont reconnu qu'il importait de faire entrer le continent, dont les économies sont axées sur les ressources, dans l'ère de l'information du développement fondé sur la connaissance et l'innovation. Les dirigeants africains ont désigné la science, la technologie et l'innovation (STI) comme étant les principaux vecteurs du progrès économique et du développement durable, qui, pour l'Afrique, s'appuieront dans une large mesure sur l'utilisation de ses ressources humaines et naturelles.

L'élaboration de stratégies et de politiques en amont reposant sur la science, afin de renforcer les structures de gouvernance des instituts, réseaux et organismes de recherche-développement dans des secteurs liés à la biodiversité, aux écosystèmes et aux ressources minérales, en vue d'assurer le bien-être des êtres humains, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces derniers, l'accès à l'énergie, la protection et une meilleure utilisation des océans et des masses d'eau et la réduction des risques de catastrophe à long et court termes, peut contribuer à la réduction effective de la pauvreté en Afrique et à la promotion de l'inclusion sociale. À ce sujet, les savoirs autochtones et locaux sont un élément important pour la création de systèmes de savoir inclusifs. L'un des cadres stratégiques régionaux relatifs à l'environnement, à savoir le Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD (2010-2015), prévoit six domaines de programme sous le thème Environnement et changement climatique, dont quatre relèvent du mandat de l'UNESCO : domaine de programme 1 : Lutter contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; domaine de programme 4 : Conservation et utilisation durable des ressources marines, côtières et en eau douce ; domaine de programme 5 : Lutter contre le changement climatique en Afrique ; et domaine de programme 6 : Conservation et gestion transfrontalières des ressources naturelles. Conformément à l'accord de coopération signé avec l'Union africaine, l'UNESCO doit continuer à soutenir concrètement la mise en œuvre de ces initiatives et priorités régionales, sous-régionales et nationales africaines.

Ce programme phare s'appuie sur l'objectif stratégique 5 du 37 C/4, qui vise à resserrer la coopération scientifique internationale en vue du développement durable.

Objectifs :

- renforcer les institutions et réseaux scientifiques africains en vue de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles ;
- accroître la résilience face aux catastrophes et améliorer la préparation aux catastrophes grâce au développement de systèmes d'alerte rapide ;
- renforcer la gouvernance des États membres en matière de gestion de l'environnement pour améliorer l'accès aux ressources naturelles ainsi que le partage des avantages qui y sont liés ;
- créer un environnement favorable au développement d'économies vertes et bleues et développer la chaîne de valeur du traitement des ressources naturelles.

Actions principales :

- moderniser les institutions scientifiques dans le domaine des sciences de l'environnement, de la terre, de la mer et du système climatique, au moyen du renforcement des universités et des centres de recherche et de la mobilisation de la coopération scientifique internationale ;
- former une masse critique de spécialistes de la gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophe (jeunes personnes qualifiées et scientifiques et ingénieurs pleins de ressources) dans une perspective d'employabilité ;
- soutenir la mise au point d'outils pour la réduction des risques de catastrophes ;
- promouvoir et appuyer les sites désignés par l'UNESCO pour qu'ils soient reconnus et utilisés comme des laboratoires et des plates-formes d'apprentissage au service du développement durable sur les plans national et régional.

Résultats escomptés :

Résultat escompté 1 : Prise en compte des besoins des États membres d'Afrique en matière de connaissances scientifiques et de renforcement des capacités dans les domaines de l'océanologie, de l'observation de l'océan, de l'atténuation des risques océaniques et de la gestion des données (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de pays contribuant à l'examen de la proposition relative au Rapport mondial sur les sciences océaniques	<i>Au moins 4 pays</i>
Pourcentage d'océanologues par rapport au nombre total de scientifiques dans un pays	<i>Augmentation de 5 % (point de départ : données nationales existantes)</i>
Nombre de scientifiques utilisant dans leur activité professionnelle les compétences acquises grâce à OceanTeacher	<i>Au moins 25 % des experts formés déclarent utiliser les compétences acquises grâce à OceanTeacher dans leurs activités quotidiennes</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Union africaine/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (UA/NEPAD) ; Association des universités africaines (AUA) ; Conseil international pour la science (CIUS) ; institutions du système des Nations Unies.

Résultat escompté 2 : Amélioration en Afrique de la capacité de gestion des ressources de la terre, incluant l'océan, l'eau, la biodiversité et les ressources minérales (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre d'entités régionales ou de pays soutenus qui ont pris des mesures pour entreprendre d'élaborer ou de revoir les politiques dans le domaine environnemental ou d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes régionaux ou sous-régionaux	<i>Au moins 10 pays et 4 entités régionales</i>
Nombre de chaires/centres/instituts ou centres d'excellence créés sous l'égide de l'UNESCO par universités et instituts de recherche en Afrique	<i>Au moins 4 chaires/centres/instituts nouvellement créés, dont 1 concernant la gestion des écosystèmes et 1 relatif aux sciences de l'océan</i>
Nombre d'institutions africaines des sciences de la terre produisant des diplômés possédant une expertise en géologie et dans d'autres domaines des sciences de la terre incluant la gestion de l'environnement pour le secteur des ressources minérales en Afrique	<i>Au moins 10 autres institutions africaines créées dans le domaine des sciences de la terre [point de départ : environ 120]</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Union africaine/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (UA/NEPAD) ; Association des universités africaines (AUA) ; Conseil international pour la science (CIUS) ; institutions du système des Nations Unies ; Nations Unies (CIUS) ; institutions du système des Nations Unies ; universités ; établissements d'enseignement secondaire en science ; comités nationaux du MAB ; Communautés économiques régionales (CER).

Résultat escompté 3 : Extension du Réseau UNESCO de sites internationalement désignés pour promouvoir le développement socioéconomique durable incluant des sites transfrontaliers qui gèrent avec succès des ressources communes en eaux ou écosystèmes (GP II et GP IV)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de sites UNESCO désignés (site naturel du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparcs) qui ont pris des mesures en faveur d'un développement durable notamment en formulant et en mettant en œuvre des activités économiques vertes et bleues	<i>Au moins 15 sites</i>
Nombre de pays africains ayant pris des mesures pour créer et gérer conjointement des réserves de biosphère transfrontalières et site naturel du patrimoine mondial	<i>Au moins 3 pays</i>
Nombre de bassins fluviaux transfrontaliers impliqués dans le programme <i>L'eau pour la paix en Afrique</i>	<i>Au moins 5 bassins fluviaux transfrontaliers en Afrique</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

AAS ; AUA ; RAIST ; ANESI ; RNRB/AfriMAB ; AMCOW ; CER ; River basin organisations ; centres de recherche ; WCS ; WWF ; UICN ; PNUD-COMPACT ; Fondation Tany Meva ; FABPM ; FTNS, ICCN.

Résultat escompté 4 : Amélioration de la gestion et de la sécurité de l'eau douce en Afrique, une attention particulière étant accordée aux défis liés à l'eau, incluant les sécheresses, les inondations, la conception et la gestion des infrastructures et l'urbanisation (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre d'États membres africains qui ont utilisé de nouveaux outils, normes ou directives pour traiter les défis posés par le changement global, l'eau, la réduction des risques de catastrophe et autres questions connexes	<i>Au moins 10 pays notamment parmi les États membres africains situés en zone aride et semi-aride exposés aux sécheresses</i>
Nombre de pays participant au Programme de renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine de l'eau	<i>Au moins 15 pays impliqués</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Instituts d'enseignement supérieur et de recherche ; Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) ; Centre de prévision et d'applications climatologiques de l'IGAD (ICPAC).

Résultat escompté 5 : Amélioration de la capacité des États membres africains à évaluer les risques et à fournir une alerte précoce pour les risques naturels ainsi qu'à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans des plans nationaux, en particulier des plans et programmes éducatifs (GP II)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte pour les risques côtiers couvrant les côtes africaines	<i>2 régions couvertes par le système d'alerte précoce aux tsunamis : océan Atlantique Nord-Est et océan Indien</i>
Nombre de pays soutenus ayant amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe grâce à la production/ diffusion de connaissances, à des formations, des outils et des activités de plaidoyer	<i>Au moins 10 États membres africains</i>
Nombre de pays soutenus qui ont inclus dans leurs programmes scolaires des études sur la réduction des risques de catastrophe et des enseignants formés pour instruire des élèves dans les domaines en question	<i>Au moins 10 pays dotés d'écoles et d'enseignants produisant et préparant une nouvelle génération d'élèves experts en réduction des risques de catastrophe</i>

55

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Ministères de l'éducation.

Résultat escompté 6 : Mise en place d'initiatives conjointes entre détenteurs de savoirs indigènes et de savoirs scientifiques pour coproduire des connaissances permettant de faire face aux défis du changement climatique global (GP II)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Indicateur de référence</i>
Nombre de plans d'action adoptés conjointement pour répondre aux questions clés identifiées en relation avec le changement climatique global	<i>Au moins 2 plans d'action conjoints adoptés</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Organisation météorologique mondiale (OMM) ; Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC) ; services météorologiques nationaux ; communautés autochtones.

Programme phare 5 : Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale

On s'attachera en priorité à travailler avec les États membres et les partenaires, universités et réseaux régionaux et sous-régionaux africains en vue de promouvoir la contribution du patrimoine et de la créativité à la paix, au développement durable et à l'intégration régionale. Dans ce contexte, l'UNESCO intensifiera sa coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales et contribuera à la réalisation de leurs objectifs. Une importance accrue sera accordée au renforcement des politiques ainsi que des capacités institutionnelles et professionnelles nécessaires pour assurer la protection, la sauvegarde et la promotion efficaces du patrimoine, le respect des identités culturelles et le développement d'industries culturelles et créatives viables en tant que moteurs de la croissance et de la paix. La mise en œuvre du Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits au Mali adopté au Siège de l'UNESCO le 18 février 2013 fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette action.

La Décennie des Nations Unies des personnes d'ascendance africaine (2013-2022) offre une importante occasion de consolider les efforts pour combattre les préjugés, le racisme et la discrimination hérités de l'histoire et pour favoriser la réconciliation et de nouvelles façons de vivre ensemble. L'UNESCO promouvra de nouveaux éclairages sur l'histoire de l'Afrique, la traite négrière et l'esclavage, ainsi que la valorisation des expressions culturelles générées par les communautés de la diaspora en élaborant et diffusant de nouveaux matériels éducatifs et en utilisant les nouvelles technologies de l'information pour en élargir la diffusion.

Objectifs :

- ▶ La culture (patrimoine sous toutes ses formes et créativité contemporaine) est intégrée dans les politiques publiques de développement
- ▶ Sensibiliser les jeunes aux valeurs du patrimoine et les mobiliser pour sa protection et sa sauvegarde.

Actions principales :

- ▶ Renforcement des capacités institutionnelles, humaines et des cadres de politiques en matière culturelle
- ▶ Développement et diffusion d'outils pédagogiques et de programmes d'enseignement.

Résultats escomptés :

Résultat escompté 1 : Cadres de politiques et stratégies en matière culturelle élaborés et/ou renforcés dans les États membres assurant une meilleure protection et sauvegarde du patrimoine et l'émergence d'un secteur culturel plus dynamique (GP IV)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de nouvelles institutions mises en place et d'institutions existantes renforcées dans le domaine des industries culturelles et créatives ou du patrimoine	<i>Au moins 30</i>
Nombre de politiques et stratégies de législations en matière d'industries culturelles et créatives et/ou de patrimoine élaborées ou amendées	<i>Au moins 15</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

États parties aux Conventions de 1954 et ses deux Protocoles ; 1970 ; 1972 ; 2001 ; 2003 et 2005 de l'UNESCO, CUA ; UICN ; ICCROM ; ICOMOS ; ICOM ; AFRICOM, OIF ; Fonds africain du patrimoine mondial ; EPA ; Centre pour le développement du patrimoine en Afrique ; CER ; IFAN ; CERDOTOLA ; chaires et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

Résultat escompté 2 : Valorisation, protection et sauvegarde du patrimoine améliorées (GP IV)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de personnes formées dans le domaine des industries culturelles et créatives et/ou du patrimoine	<i>Au moins 100 responsables de la culture, spécialistes du patrimoine, professionnels des musées et praticiens africains bénéficiant d'activités de formation</i>
Nombre de pays ayant ratifié les Conventions dans les domaines de la culture	<i>Au moins 4 nouvelles ratifications pour chaque convention</i>
Nombre de soutiens financiers apportés dans les domaines du patrimoine et de la créativité	<i>Au moins 100 soutiens financiers apportés</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

États parties aux Conventions de 1954 et ses deux Protocoles ; 1970 ; 1972 ; 2001 ; 2003 et 2005 de l'UNESCO ; CUA ; UICN ; ICCROM ; ICOMOS ; ICOM ; OIF ; Fonds africain du patrimoine mondial ; EPA ; Centre pour le développement du patrimoine en Afrique ; CER ; chaires et centres de catégorie 2 de l'UNESCO.

Résultat escompté 3 : Le grand public en particulier les jeunes sensibilisés aux valeurs du patrimoine et mobilisés en faveur de sa protection et de sa sauvegarde à travers l'éducation formelle, non formelle et informelle, les médias et les TIC (GP IV)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
Nombre de matériels pédagogiques élaborés visant à promouvoir et valoriser le patrimoine, en particulier basé sur l'Histoire générale de l'Afrique	<i>3 contenus et 3 guides de l'enseignant ainsi que des matériels connexes pour les écoles primaires et secondaires</i>
Nombre de programmes d'enseignement révisés en vue de valoriser le patrimoine	<i>Révision d'au moins 10 programmes d'enseignement</i>
Nombre d'initiatives d'éducation formelle et non formelle et de sensibilisation visant à diffuser les valeurs et connaissances relatives au patrimoine auprès des jeunes	<i>Au moins 10</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

ADEA ; Association des historiens africains (AHA) ; Association des universités africaines (AUA) ; ACALAN ; Université panafricaine.

Programme phare 6 : Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias

Dans le cadre de la stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, et conformément à la décision 190 EX/45 du Conseil exécutif concernant le plan d'action de la priorité Afrique pour la mise en œuvre du programme phare, ce dernier repose sur la nécessité de répondre aux priorités de développement national des États membres d'Afrique, telles que mises en relief dans le Document final du Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement de 2010, la Charte africaine de l'audiovisuel de 2001, la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique de 2002, et dans la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste en Afrique de 1991. Il découle également de l'accord spécial conclu en 2009 entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'UNESCO en vue de promouvoir la formation des journalistes à la science et à la technologie en Afrique.

L'UNESCO continue à défendre la liberté d'expression, la liberté d'information et les médias libres, indépendants et pluralistes dans les États membres d'Afrique. L'Organisation intensifie son appui aux initiatives pour la sécurité des journalistes dans ces pays, y compris en plaidant pour dépenaliser les propos diffamatoires, et en faveur de peines alternatives à l'emprisonnement pour les faits de diffamation.

Dans ses activités de promotion du pluralisme par les radios communautaires, l'UNESCO cherche toujours à répondre aux besoins de ce secteur dans les pays d'Afrique. Il en va de même pour le renforcement des capacités de formation des journalistes en Afrique et des établissements de formation, où sont introduits de nouveaux programmes d'études qui permettront d'obtenir des résultats de haute qualité. L'Afrique demeure la région prioritaire pour la sélection des projets du Programme international pour le développement de la communication (PIDC). En outre, l'UNESCO œuvrera à l'autonomisation des citoyens de la région, en mettant l'accent sur l'initiation aux médias et à l'information pour tous et plus particulièrement les jeunes et les femmes.

Compte tenu des transformations nées de la révolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des effets stimulant qu'elle exerce sur le développement, l'Organisation s'intéressera de plus près à la croissance constante d'Internet et des technologies mobiles dans les villes et les régions rurales d'Afrique, alimentée par l'amélioration des perspectives économiques du continent et la part des jeunes dans sa population. L'accès facilité à l'Internet élargira les possibilités d'atteindre, de préserver, de créer et de partager des contenus éducatifs, scientifiques et culturels, ainsi

que d'autres services basés sur l'information. Il encouragera aussi la transparence et l'autonomisation des citoyens pour favoriser la démocratie et la paix.

Les activités du grand programme V dans ce domaine mettront également en avant d'autres questions primordiales telles que : contenus locaux multilingues accessibles à tous ; cadres d'orientation des politiques ; préservation des contenus ; multilinguisme ; dimensions éthiques de l'information ; accessibilité de l'information ; droit à l'information ; domaine public. L'initiation aux médias et à l'information pour tous les citoyens, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des compétences des enseignants, les jeunes et les femmes, est indispensable pour s'ouvrir aux nouvelles opportunités et faire face aux nouveaux défis.

Objectifs :

- ▶ Améliorations de l'environnement, le rendant plus propice à la liberté de la presse
- ▶ Meilleure sécurité des journalistes en Afrique
- ▶ Renforcement des capacités des institutions et des professionnels des médias en Afrique
- ▶ Promotion et renforcement des médias communautaires comme moteur de la libre circulation de l'information au service du développement.

Actions principales :

- ▶ Mettre en place les politiques et les réglementations voulues pour la liberté de la presse
- ▶ Renforcer aux niveaux national, régional et international le plaidoyer pour la protection des journalistes contre l'impunité
- ▶ Former une masse critique de professionnels des médias aux domaines essentiels du développement de l'Afrique
- ▶ Donner des moyens d'action aux initiatives de radio communautaires en Afrique par un cadre politique et réglementaire favorable
- ▶ Promouvoir l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation.

Résultats escomptés :

Résultat escompté 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition (GP V)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>
<p>Meilleure sensibilisation à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, leur défense et suivi de leur respect en tant que droit humain fondamental, et application des normes juridiques et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues</p>	<ul style="list-style-type: none">– <i>Promotion de la liberté de la presse, notamment sur Internet, par des publications et des directives, ainsi que par le Prix annuel de la liberté de la presse de l'UNESCO. Organisation chaque année d'une grande manifestation et d'activités locales dans au moins 15 pays ; organisation d'une campagne internationale de sensibilisation à la liberté d'expression</i>– <i>Renforcement des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté d'information dans 5 pays au moins, dont soutien aux médias en période électorale</i>– <i>Abrogation des lois érigeant en délit les propos diffamatoires et séditieux dans 10 pays d'Afrique</i>– <i>Appui aux systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias dans 4 pays au moins, et renforcement des normes de déontologie professionnelle dans 4 pays au moins, en collaboration avec les associations professionnelles</i>
<p>Consolidation des campagnes nationales et internationales et renforcement des capacités pour assurer la sécurité des journalistes et sensibiliser aux dangers de l'impunité</p>	<ul style="list-style-type: none">– <i>Réalisation du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 1 pays et renforcement du dispositif de coordination au niveau international</i>– <i>Formation d'au moins 250 professionnels des médias et agents des pouvoirs publics sur la sécurité des journalistes, promotion des directives connexes dans au moins 6 pays d'Afrique</i>– <i>Concours au dispositif d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par la présentation d'informations pertinentes sur 6 pays au moins</i>

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Associations professionnelles des médias ; réseaux régionaux pour la liberté de la presse tels que l'Institut des médias d'Afrique australe (MISA), l'East African Journalism Institute (EAJI), l'Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest (UJAO) ; syndicats ; associations de jeunes ; associations de filles et de femmes ; forces de police et de sécurité ; parlementaires ; décideurs ; organismes d'autorégulation ; partenaires financiers nationaux et régionaux ; organisations de la société civile ; Union africaine.

Résultat escompté 2 : Consolidation de l'indépendance et de la viabilité d'institutions médiatiques nationales par des projets du PIDC novateurs, en prise sur les politiques et multiplicateurs de savoir, et par le renforcement des capacités des journalistes et des écoles de journalisme (GP V)

Indicateurs de performance	Indicateurs de référence
Augmentation du nombre de journalistes, ainsi que de professeurs et d'écoles de journalisme, et renforcement de leurs capacités	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 200 journalistes, dont 50 % de femmes, appliquent les nouvelles techniques de reportage- Au moins 250 journalistes, dont 50 % de femmes, font des reportages sur la science et le développement- Au moins 5 nouveaux programmes d'études traitant de gouvernance démocratique, de développement durable et de paix mis au point et promus comme suppléments aux modèles de cursus
Soutien aux États membres pour le développement de médias pluralistes et divers, particulièrement de médias communautaires, qui favorisent l'inclusion et la participation	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 20 stations de radio communautaires adaptent leurs directives de programmation afin d'étoffer la représentation des femmes et des jeunes- Au moins 5 organismes de réglementation introduisent des politiques de viabilité des médias communautaires et des modèles de financement de ces médias dans 3 pays

Exemples de Partenariats : Financier et/ou Substantif et/ou Technique

Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; Commission de l'Union africaine (CUA) ; commissions régionales d'intégration économique ; écoles de journalisme ; Fédération africaine des journalistes scientifiques (AFSJ) ; Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) ; Institut des médias d'Afrique australe (MISA).



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Département Afrique
UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP France
Tél: +33 (0)1 45 68 15 35
Fax: +33 (0)1 45 68 55 44

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet :
www.unesco.org/new/fr/our-priorities/africa/